

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A
FINANCES

N° 1 : Décision Modificative 2024/02

N° 2 : ZAC de la Sablière - Fin d'opération et bilan de liquidation - Annule et remplace la délibération n° DEL-2024-070

N° 3 : Village d'Entreprises - Convention d'avance de trésorerie à la SEBA 15

N° 4 : Annexe Financière à la Convention de Création de l'Entente Bromme-Siniq-Goul

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 5 : Adhésion à l'Association PEM2I ENTREPRISES

N° 6 : Avenant n°5 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Éclat

TOURISME

N° 7 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien d'un cheminement multi pratique autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès, Commune de Lacapelle-Viescamp

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 8 : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et à France Eau Publique (FEP)

ENVIRONNEMENT

N° 9 : Contrat avec tous les éco-organismes agréés en lien avec la reprise de déchets d'éléments d'ameublement pour la période 2024-2029 (annule et remplace la délibération n°DEL-2024-078)

N° 10 : Contrat de reprise des emballages et objets en aluminium rigide et souple avec la Société PreZero Pyral GmbH

N° 11 : Avenant n°2 à la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (annule et remplace la délibération n°DEL-2024-010 du 15 février 2024)

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 12 : Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social de la Médiathèque du Bassin d'Aurillac

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

N° 13 : Renouvellement de la convention de partenariat avec Couleur Cantal

TRANSPORTS

N° 14 : Avenant n°1 à la convention relative aux modalités d'encaissement des recettes via le dispositif de vente mutualisé OÙRA de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

N° 15 : Mise en œuvre d'une tarification multimodale (titre "TER+") avec le réseau TER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Renouvellement du dispositif

URBANISME ET HABITAT

N° 16 : PLUi-H - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°10 pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Aurillac au lieu-dit Les Marnières pour permettre l'implantation d'un terrain familial avec constitution d'un dossier « entrée de ville » prévu à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme et étude de discontinuité "loi montagne" prévue à l'article L.122-7 du Code de l'Urbanisme

Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DNT%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FRA10&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022>

N° 17 : PLUi-H - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°11 pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Aurillac au lieu-dit Lascanaux, pour permettre l'implantation de 3 terrains familiaux avec constitution d'un dossier « entrée de ville » prévu à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme et étude de discontinuité "loi montagne" prévue à l'article L.122-7 du Code de l'Urbanisme

Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DNT%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FRA11&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022>

ADMINISTRATION GENERALE

N° 18 : Désignation des représentants de la CABA dans divers organismes extérieurs - Complément concernant l'Union des Aéroports Français (UAF) et AMORCE

N° 19 : Tableau des effectifs - Octobre 2024

N° 20 : Modification du Règlement Intérieur de l'Assemblée suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales

GROUPE B

MARCHES

N° 21 : Avenant n°3 au marché de travaux n°20/013 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert - Lot n°1 : station

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 22 : Présentation du rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement au titre de l'année 2023

N° 23 : Présentation du rapport sur la situation de la Société d'Économie Mixte SEBA 15 au titre de l'année 2023

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

N° 24 : Convention de partenariat avec la Fédération des Associations Laïques du Cantal

TRANSPORTS

N° 25 : Services de transports collectifs communautaires - Modification du Règlement relatif à la tarification solidaire

URBANISME ET HABITAT

N° 26 : Approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans le Cantal pour l'année 2024

N° 27 : PLUi-H - Bilan de la concertation sur le projet de modification simplifiée n°2
Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DNT%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FMS02&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022>

N° 28 : PLUi-H - Bilan de la concertation sur le projet de modification n°2

Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DNT%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FM02&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022>

N° 29 : PLUi-H - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°12 pour la création d'un STECAL sur la Commune de Lacapelle-Viescamp au lieu-dit Puech des Ouilhes pour permettre l'implantation d'un bâtiment d'accueil pour le club nautique

Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DNT%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2>

[DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FRA12&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022](https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DN%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FRA13&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022)

N° 30 : PLUi-H - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°13 pour la suppression d'une partie d'un Espace boisé classé, sur la Commune de Lacapelle-Viescamp, secteur Puech des Ouilhes, pour permettre la réalisation du sentier du tour du lac

Le dossier complet (comprenant les pièces annexées à la délibération, les pièces administratives ainsi que le bilan de concertation) est consultable sur le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/sites/Drive-CABA/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?ct=1728367908204&or=OWA%2DN%2DMail&cid=481849fc%2Da427%2Da9f3%2D122c%2Docd355a35ca8&ga=1&id=%2Fsites%2FDrive%2DCABA%2FDocuments%20partages%2FAnnexes%5Fdeliberations%5FPLUi%2DH%2FAnnexes%5Fdelib%5FRA13&viewid=9993bb69%2D22f5%2D418d%2D987f%2D40b7be5cf022>

ADMINISTRATION GENERALE

N° 31 : Adoption du nouvel accord interne relatif aux personnels aéroportuaires sous contrat de droit privé régi par la convention collective CNTPPS

N° 32 : Mise en œuvre d'un organigramme pyramidé avec grades chapeaux et affectation du groupe IFSE (RIFSEEP) d'appartenance

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons débiter la séance du Conseil Communautaire. Nous inaugurons une installation de sonorisation, nous avons les techniciens au fond de la salle qui auront pour rôle de répartir le son. Vous n'avez donc plus vos micros traditionnels ; les micros sont dans le plafond. Cela risque d'être un peu chaotique, mais ayez un peu d'indulgence ; nous avons déjà utilisé l'installation pour le Bureau Communautaire, cela fonctionnait plus ou moins bien à certains endroits, mais l'objectif c'est que nous puissions régler ces micros de façon à pouvoir porter la voix de la sagesse... Vous m'entendez, là ? Si c'est un peu faible, nous allons monter un peu le niveau sonore.

Je fais l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : absent, suppléé par Christiane GAILLARD
Philippe COUDERC : présent
Alain COUDON : présent
Thierry CRUEGHE : absent, représenté par Jean-Louis VIDAL
Charly DELAMAIDE : présent
Stéphanie DELORME : absente
Géraud DELPUECH : présent
Aurélié DEMOULIN : présente
Jean-Luc DONEYS : présent
Louis ESTEVES : présent
Philippe FABRE : présent
Dominique FABREGUES : présent
Jean-Michel FAUBLADIER : présent
Claudine FLEY : présente
Daniel FLORY : présent
Stéphane FRÉCHOU : présent
Christian FRICOT : présent
Cécile GANE : absente, représentée par Jean-François RODIER
Nathalie GARDES : présente
Bernadette GINEZ : présente
Frédéric GODBARGE : présent
Mireille LABORIE : présente
Sylvie LACHAIZE : présente
Evelyne LADRAS : présente
Isabelle LANTUÉJOUL : absente, représentée par Julien VIDALINC
Dominique LAVIGNE : présente
Jean-Luc LENTIER : absent, représenté par Gérard PRADAL
David LOPEZ : présent
Philippe MARIOU : présent
Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Claudine FLEY
Angélique MARTINS : présente
Pierre MATHONIER : présent
Magali MAUREL : absente, représentée par Frédéric SERAGER
Philippe MAURS : présent
Chloé MOLES : absente
Maryline MONTEILLET : présente
Maxime MURATET : absent
Jean-Paul NICOLAS : présent
Christophe PESTRINAUX : présent
Jean-Pierre PICARD : présent
Christian POULHES : présent
Gérard PRADAL : présent
Sébastien PRAT : présent
Jean-Louis PRAX : présent
Jean-François RODIER : présent
Valérie RUEDA : présente
Guy SENAUD : présent
Philippe SENAUD : présent
Frédéric SERAGER : présent
Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
Jean-Luc TOURLAN : présent
Jean-Louis VIDAL : présent
Julien VIDALINC : présent
Véronique VISY : présente.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous devons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Mme Elisa BASTIDE aux fonctions de secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2024

Vous avez dû avoir le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des observations ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Je vais présenter les délibérations qui ont été considérées comme pouvant être mises en groupe A en Bureau Communautaire. Nous avons en groupe A les délibérations suivantes :

- La délibération n° 1 : Une décision modificative sans incidences majeures.
- La délibération n° 2 sur la ZAC de la Sablière pour acter le bilan de liquidation qui remplace le premier bilan de liquidation voté au début de l'été.
- La délibération n° 3 : Une convention d'avance de trésorerie à la SEBA 15. Là aussi, c'est une délibération qui concerne notre satellite SEBA 15.
- La délibération n° 4 : Une annexe financière à la Convention de Création de l'Entente Bromme-Siniq-Goul. Cela concerne la GEMAPI.
- La délibération n° 5 : L'adhésion à l'Association PEM2I ENTREPRISES
- La délibération n° 6 : Avenant n° 5 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Éclat.
- La délibération n° 7 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien d'un cheminement multi pratique autour du lac de Saint-Étienne-Cantalès. Cette délibération fera l'objet d'une présentation dans les modifications de PLUi-H en groupe B. Nous avons considéré que c'était redondant.
- La délibération n° 8 : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et à France Eau Publique.
- La délibération n° 9 : Un contrat avec tous les éco-organismes agréés en lien avec la reprise de déchets d'éléments d'ameublement pour la période 2024-2029.
- La délibération n° 10 : Un contrat de reprise des emballages et objets en aluminium.
- La délibération n° 11 : Un avenant n° 2 à la convention nous liant avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte des déchets.

- La délibération n° 12 : Le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social de la Médiathèque du Bassin d'Aurillac.
- La délibération n° 13 : Le renouvellement de la convention de partenariat avec Couleur Cantal.
- La délibération n° 14 : Un avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'encaissement des recettes via le dispositif de vente mutualisé OÙRA de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La délibération n° 15 : La mise en œuvre d'une tarification multimodale (titre « TER+ ») avec le réseau TER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est le renouvellement du dispositif existant.
- La délibération n° 16 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n° 10 du PLUi-H pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Aurillac pour permettre l'implantation d'un terrain familial.
- La délibération n° 17 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n° 11 du PLUi-H pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Aurillac pour permettre l'implantation de trois terrains familiaux.
- La délibération n° 18 : La désignation des représentants de la CABA à l'Union des Aéroports Français et à l'Association AMORCE.
- La délibération n° 19 : La mise à jour du tableau des effectifs à octobre 2024.
- La délibération n° 20 : La modification du Règlement Intérieur de l'Assemblée suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Y a-t-il des questions sur cet ensemble de délibérations ? Non. Je vous propose de les approuver globalement.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je souhaiterais faire un certain nombre de communications comme d'habitude pour faire le point à la fois sur l'actualité récente de la CABA et certains sujets qu'il me semble important d'évoquer devant vous.

D'abord un point sur les actualités de dimension communautaire.

Nous avons eu le retour définitif des chiffres du Festival de Théâtre de Rue. Nous avons des chiffres provisoires qui sont confirmés par les derniers chiffres. C'est la société Flux Vision qui les a analysés et un peu approfondis.

Sur le Festival Édition 2024 qui a été, de l'avis unanime, un succès en tout cas en termes de fréquentation et de qualité artistique, le chiffre de 232 000 visiteurs sur quatre jours est bien confirmé. Dans le top 3 des départements d'origine, le département le plus représenté c'est, pour 35 %, le Cantal, mais la Haute-Garonne était aussi, sur le plan des départements d'origine, le deuxième département en termes d'origine géographique, et en troisième position, nous avons le Puy-de-Dôme ; ce sont donc des départements proches.

Pour ce qui est des pays, l'Espagne arrive en première position avec 35 % des visiteurs étrangers, suivie par la Belgique pour 30 % et par l'Allemagne pour 21 %. Ce qui souligne quand même le caractère international de ce festival.

Sur la fréquentation touristique, 31 250 nuitées ont été identifiées par l'Office de Tourisme sur ces quatre jours. Sachant que la progression, par rapport à l'édition 2023 du Festival Éclat où il y avait une semaine de différence, c'est + 35 % en fréquentation sur la semaine de cette année et + 141 % par rapport à la semaine de 15 août de l'année dernière. La date a donc eu une incidence forte sur la fréquentation de ce Festival.

Deuxième élément important : la rentrée étudiante. Je l'évoque puisque c'est dans le champ des compétences de la Communauté d'Agglomération. Nous notons toujours une progression significative du nombre d'étudiants sur notre territoire puisque nous sommes à 1 739 étudiants en enseignement supérieur – il y a évidemment l'université, mais tout ce qui est BTS est aussi compté – par rapport à l'année dernière où nous avions 1 600 étudiants. C'est donc une progression de + 139 étudiants à l'échelle de notre territoire ; soit une augmentation de 21 % en deux ans. C'est une progression forte et à l'échelle de la CABA.

Deuxième point significatif de cette rentrée étudiante, c'est l'ouverture d'un master 2 en microbiologie en alternance. Nous l'avons inauguré avec le projet FAMOUS vendredi dernier en présence de Mathias BERNARD, président de l'Université et d'Éric AGBESSI, directeur de l'UFR de biotechnologie qui viennent de Clermont-Ferrand, mais aussi de Stéphanie BORNES qui est la responsable locale. Ce dispositif en alternance travaille avec les entreprises aurillacoises. Ce sont 7 alternants qui sont présents sur le site d'Aurillac ; ils travaillent chez BIOSE, chez LALLEMAND et chez AGROLAB. Cela veut dire que la montée en puissance de ce master 2 va confirmer l'importance du Pôle d'Excellence Microbiologie, en ayant à la fois des entreprises partenaires et des organismes de formation qui offrent une formation en alternance avec un cycle complet d'études ; c'est un cycle de quasiment 8 ans qui se dessine avec les deux premières années de BTS au Lycée Agricole et puis le master 1 et le master 2. C'est donc un cycle complet d'études autour de la microbiologie en alternance. Le master 1, pour l'instant, se déroule à Clermont-Ferrand, mais il devrait être rapatrié sur Aurillac. Nous allons donc avoir le panel complet du parcours avec à la fois l'université pour assurer la qualité des enseignements et les entreprises qui jouent le jeu sur ce développement économique.

Ensuite, le Lycée Saint-Géraud a ouvert une section Enseignement Supérieur. Là aussi, cela permet d'augmenter le nombre d'élèves en enseignement supérieur. C'est un DN MADE Graphisme Spécialité Objets Éditoriaux Plurimédia. Là aussi, ce sont une vingtaine d'étudiants qui vont se greffer à l'enseignement supérieur déjà existant et qui deviendront 40 puisque le BTS se fait en deux années.

Toutes ces formes d'enseignement contribuent à l'attractivité de notre territoire et constituent une source de dynamisme de notre collectivité.

Nous avons eu les rencontres étudiantes sur deux jours, organisées par la CABA avec bien évidemment une animation, en l'occurrence un premier jour de défis sportifs et culturels et un spectacle le deuxième jour avec la truffade. Là aussi, ce sont 1 150 spectateurs qui étaient présents le deuxième soir ; ils étaient un peu moins nombreux pour les défis sportifs, mais je crois que c'étaient quasiment 300 à 400 étudiants qui ont participé aux défis sportifs.

Voilà ce que je voulais dire sur les étudiants.

Troisième sujet : le Salon de l'Habitat. Le Salon de l'Habitat s'est déroulé du 20 au 23 septembre. C'est un événement économique important pour notre territoire, qui a permis à nos exposants et à nos habitants de pouvoir rencontrer et découvrir certaines innovations portées par nos entreprises locales ou de l'extérieur. Charly DELAMAIDE, vous pouvez peut-être apporter des éléments d'information là-dessus.

C. DELAMAIDE. - Nous n'avons pas encore le retour d'analyse un peu finie du ressenti des entreprises. On peut dire que ce salon s'est déroulé dans de bonnes conditions. Nous avons

toujours la gratuité pour l'entrée. Il était complet au niveau des exposants avec un petit peu une originalité : nous avons remarqué que le chaland s'était élargi puisqu'il n'y a plus de salon sur Figeac ; nous récupérons donc un peu de clientèle de ce côté-là. Nous avons également des exposants et des entreprises qui s'intéressent à notre territoire pour travailler. Voilà le ressenti que j'ai pu avoir en faisant le tour des entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Autre originalité, le Salon des Maires qui s'est déroulé vendredi dernier, le 4 octobre, au Prisme. 120 entreprises étaient présentes. Nous avons eu plus de 800 inscriptions. Un certain nombre d'entre vous étaient présents à ce Salon des Maires qui est une copie en modèle réduit de ce qui se déroule à Paris avec, bien évidemment, l'Assemblée des Maires, les conférences autour des thématiques d'actualité et des exposants qui, d'après le retour que j'en ai ressenti, étaient très satisfaits d'être là et avaient pu nouer un certain nombre de contacts avec nos collectivités, nos représentants, que ce soient les maires, vos techniciens, mais aussi tous les adjoints qui ont pu venir. Jean-Luc LENTIER, qui aurait pu nous en dire quelques mots, n'est pas là ce soir. Il n'y a personne d'autre de l'AMF qui est présent parmi nous et qui a participé à ce congrès.

Autre inauguration importante qui s'est déroulée le 29 septembre à la Plantelière, c'est la mare pédagogique. Stéphane FRÉCHOU, Vice-Président en charge du Développement Durable, Responsable du site, et Isabelle LANTUÉJOUL, Maire de la Commune d'Arpajon-sur-Cère, étaient présents.

L'inauguration de cette mare pédagogique s'inscrivait dans le cadre de la Fête de la Plantelière. Stéphane, tu peux en dire un mot.

S. FRÉCHOU.- C'est un outil qui était attendu depuis un certain nombre de mois. C'est une réussite en termes d'objet de construction et de message pédagogique. C'est assez bluffant le miroir qu'il y a en dessous pour regarder la biodiversité sous la mare. Il y a déjà beaucoup d'écoles qui sont en demande de venir la visiter. C'est une belle réussite. Et puis, la Fête de la Plantelière était aussi une très belle fête avec plus de 1 300 personnes. Il faisait beau, cela facilite le succès ; mais, malgré tout, toutes les associations partenaires du Bassin Aurillacois ont joué le jeu. Je remercie les services de la CABA, que ce soient ceux de l'environnement ou de l'eau, qui se sont rendus disponibles pour cette manifestation. C'était vraiment un moment de cohésion et de message scientifique et écologique qui s'est déroulé dans la bonne humeur. Et puis, je souligne que c'est quand même une manifestation populaire totalement gratuite et qui rencontre chaque année un écho, pour peu qu'il fasse beau, plus important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Stéphane.

Je vous informe d'une inauguration à venir. Le 5 novembre, il y aura l'inauguration des ombrières du Centre Aquatique à 10 h 30. Vous êtes tous invités à cette inauguration puisque c'est une première réalisation d'installation de panneaux photovoltaïques depuis de nombreuses années. Cette inauguration sera l'occasion de souligner cette action au service de l'environnement et des énergies renouvelables.

Un point sur la ligne aérienne très rapidement. Il n'y a pas de changements substantiels. Nous subissons moins la crise que d'autres aéroports puisque nous sommes à 75 % de la fréquentation de 2019. Nous n'avons pas retrouvé quand même les niveaux de 2019. Je pense qu'il y a des évolutions, il y a beaucoup plus de visioconférences, on le voit, on se déplace beaucoup moins systématiquement. Il n'empêche que la moyenne des autres aéroports est à 72 %. Nous, nous sommes à 75 %. Notre investissement pour le fonctionnement de la ligne aérienne, c'est un choix économique et financier fort que ce soit pour le Conseil Départemental comme pour la Communauté d'Agglomération puisque nous sommes les principaux contributeurs locaux avec le soutien de l'État, de la Région et de l'Interconsulaire. Mais je rappelle que la charge sur nos deux collectivités est la plus importante à juste titre quand même, parce que le tissu économique local dépend absolument de la ligne aérienne. Si

nous n'avions pas la ligne aérienne, nous aurions beaucoup moins d'entreprises de dimension nationale, voire internationale sur notre territoire.

Ensuite, je voudrais que nous fassions un point sur l'avancement des regroupements des bacs OMr, des ordures ménagères puisque j'ai vu que, dans certains conseils municipaux, ce point a été évoqué. Il me semble donc important de faire avec précision un état des lieux pour éviter que certains malentendus puissent subsister dans la population. C'est Stéphane qui va nous le présenter.

S. FRÉCHOU.- Je ne rappelle pas la démarche qui avait été votée à l'unanimité de regrouper les bacs et de remplacer les bacs par des points d'apport volontaire.

Je vais rappeler les étapes de la démarche selon le rythme d'entrée dans la démarche par les communes plus ou moins abouti, et puis le planning et l'état des lieux des commandes.

Considérons la première phase. Généralement, M. BRULFERT des services de la CABA et ses collaborateurs entrent en relation avec les mairies et font un premier travail sur la carte pour imaginer les points où seront regroupés les bacs.

Cela initie ensuite le travail sur le terrain où il y a systématiquement, sur place, des réunions avec les maires et les adjoints chargés de ce travail-là, pour vérifier sur place si ce qui a été imaginé sur carte peut convenir et est pertinent.

Ensuite, nous nous déplaçons pour une ou des réunions publiques en fonction de la taille des communes. Nous en avons déjà réalisé une bonne douzaine et nous allons continuer, d'ici la fin du mandat, à passer absolument partout. Nous étions encore cette semaine à Crandelles – M. le Maire de Crandelles est là – où nous avons eu une réunion très intéressante avec des retours de la population qui est, à chaque fois, relativement nombreuse dans les réunions et des échanges à la fois apaisés mais surtout très pertinents et très constructifs.

Dans le cadre de la phase 4, une fois que nous avons expliqué à la population ce que nous allons faire, nous essayons de regrouper les bacs relativement rapidement après les réunions publiques. Alors il y a eu des couacs sur certaines communes liés aux difficultés RH que nous avons rencontrées notamment cet été ; mais en principe, nous essayons de faire en sorte qu'à minima tout soit en place dans le trimestre qui suit la réunion publique pour que les informations ne s'oublient pas trop. Systématiquement, tout au long de la démarche, il y a toute une communication qui est faite par le service Communication qui nous accompagne vraiment. Je les remercie parce qu'ils font aussi un travail de dentelle avec des flyers personnalisés qui sont déposés en amont, puis en aval des réunions publiques. Les regroupements de bacs sont testés pour vérifier s'ils sont bien pertinents, et ensuite nous remplaçons ces regroupements par des colonnes RSHV. RSHV, c'est le mot barbare qui veut dire recyclable hors verre.

Et puis, nous suivons la façon dont les remplissages fonctionnent, et nous faisons des adaptations si c'est nécessaire parce que, de toute façon, les PAV ne sont pas fixés au sol. Si jamais il y a un besoin, au dernier moment, de les déplacer, nous le faisons.

Sur cette diapositive, selon les lieux où nous avons eu le temps de fonctionner, en vert vous avez les premières communes qui étaient rentrées dans la démarche : Lacapelle-Viescamp, Jussac, Naucelles, Labrousse et Vezels-Roussy, où les bacs sont déjà regroupés et où nous suivons ce qu'il s'y passe.

Sur Saint-Simon, Reilhac et Sansac-de-Marmiesse, nous n'avons pas encore déployé les colonnes supplémentaires de tri ou c'est en train de se faire.

Au niveau de Velzic, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Lascelles, Mandailles Saint-Julien et Yolet, les réunions publiques ont eu lieu, et nous sommes dans la phase entre la réunion publique et le regroupement.

S'agissant de Crandelles, nous venons d'y passer. Pour Ytrac, nous sommes en train de fixer les dates, cela va se passer dans le mois qui vient. Pour Aurillac, c'est la même chose, avant la fin de l'année les réunions publiques auront eu lieu.

Il y a un travail plus initial sur le terrain avec Arpajon-sur-Cère, Laroquevieille, Marmanhac, Vézac et Teissières-de-Cornet. Et au niveau de Giou-de-Mamou, nous en sommes encore au travail de cartographie.

P. BENITO.- Vous avez oublié Saint-Paul-des-Landes.

S. FRÉCHOU.- Si Saint-Paul-des-Landes a été oublié, c'est que nous en sommes encore à la phase de travail sur les cartes. Si F. BRULFERT n'est pas encore venu vous voir, c'est que nous en sommes encore au stade du travail sur les cartes. Ayrens, Carlat, tous ceux-là sont au niveau de Giou-de-Mamou.

Les colonnes que nous avons commandées et qui vont remplacer les regroupements de bacs, ce sont des colonnes qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous avons choisi des colonnes suffisamment basses ; la hauteur de la trappe est à 1,25 mètre au lieu de 1,44 mètre pour les colonnes standards, et la hauteur globale est à 1,60 mètre au lieu de 1,77 mètre pour les colonnes standards. Donc, forcément, pour faire le même volume, elles seront un peu plus larges que celles que nous avons initialement présentées.

Nous avons commandé – c'est en cours d'attente de livraison – 104 colonnes pour les OMr, 71 pour le recyclable, 41 pour le verre et 24 spécifiques au carton. Nous espérons d'ici le mois de novembre que les premières 24 vont arriver ; elles seront livrées ensuite, nous a-t-on promis, à raison de 24 par semaine, je dis bien « nous a-t-on promis » parce que nous avons parfois des surprises entre les réceptions des commandes de marchés publics et les promesses initiales. Mais les colonnes vont arriver, elles n'auront évidemment pas du tout le même aspect que celles qui y sont actuellement. Ce qui fait que nous adapterons début janvier toutes les tournées. Nous en avons déjà, à ce stade, ajouté temporairement 26 de ce format-là et 6 pour le verre.

C'est globalement une opération de très long terme qui se déroule relativement bien et qui demande beaucoup de mobilisation de la part des services qui ne sont pas forcément toujours très nombreux. C'est donc vraiment un gros travail qui est fait à la fois sur le travail de terrain, sur le suivi et sur le travail de communication et de pédagogie. Mais, globalement, avec le petit recul que nous avons, cela se déroule tranquillement. Nous allons voir comment les choses se terminent.

Déjà, les premières villes qui sont passées aux regroupements nous ont permis de récupérer du temps d'ETP pour faire une deuxième tournée, une tournée supplémentaire de tri sélectif sur la zone urbaine Arpajon/Aurillac. Nous commençons déjà à en mesurer les effets. C'est pourquoi les réunions publiques et les avancées sont faites par secteurs géographiques. Nous avons traité toute la Vallée de la Jordanne, par exemple. Cela permet, après, de modifier les tournées globalement et de récupérer un camion. Il ne s'agit pas simplement de gratter 10 minutes par ci ou un quart d'heure par là. C'est la raison pour laquelle aussi ceux qui restent à traiter sont souvent situés dans le même secteur géographique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur ce sujet qui est brûlant dans les communes ?

JP. PICARD.- Nous avons quelques remontées négatives par rapport à des bacs qui ont disparu. Dans des secteurs où il y a une dizaine de maisons, les bacs ont disparu et les usagers sont obligés de faire des déplacements relativement plus longs, et c'est problématique, notamment pour les personnes âgées. Moi, je suis donc assez réservé.

S. FRÉCHOU.- Après, nous pouvons toujours faire des adaptations.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas bien entendu. Peux-tu répéter ?

JP. PICARD.- Nous avons un secteur où il y a une douzaine de maisons où tout a disparu. Nous avons eu des remontées à la mairie comme quoi les personnes âgées devaient faire plus d'un kilomètre pour déposer leurs ordures. On a beau dire que c'est la femme de ménage qui va les prendre, mais ce n'est pas toujours évident. Il y a donc des remontées négatives, il ne faut pas le nier. Il ne faut pas uniquement se faire plaisir parce que ce n'est pas parfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

S. LACHAIZE.- Je rejoins ce qui vient d'être dit. Je rajouterai une précision par rapport aux personnes âgées. Aujourd'hui, on demande aux aides à domicile ou aux auxiliaires de vie de mettre dans leur voiture les ordures ménagères ; ce qui est absolument interdit. Les deux grosses associations que sont l'ADMR et l'ASED ont, chacune, dans leur conseil d'administration, voté un « non » catégorique pour mettre les ordures dans les voitures des aides à domicile pour aller les déposer. Ce qui est normal puisque ce n'est quand même pas leur travail de le faire. Je pense qu'il faudra donc – cela rejoint ce que dit le Maire de Reilhac – que nous soyons attentifs aux personnes âgées et aux personnes un peu isolées ou reculées qui auront des difficultés à aller jusqu'aux bacs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Gérard PRADAL a la parole.

G. PRADAL.- S'agissant des aides à domicile, prendre les ordures ménagères, cela ne peut pas être prévu dans leur temps de travail. Si elles le font gentiment pour faire plaisir ou pour rendre service à la personne âgée, c'est bien ; mais, après, cela ne peut pas être prévu qu'elles prennent les ordures ménagères et faire toute la matinée avec cela dans la voiture. Il faut que nous soyons clairs là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

G. PRADAL.- Moi, je pourrais parler pour Labrousse. Nous, nous nous en tirons bien à Labrousse car cela se passe relativement bien. Le regroupement se fait au niveau de l'axe CD 6 et CD 8 ; tous les habitants passent obligatoirement devant les bacs et il n'y a pas eu de problèmes majeurs, il n'y a pas eu de remontées ; pourtant, à Labrousse, on ne se prive pas de faire des remontées s'il y en a à faire. Il est vrai que, sur certains secteurs, il y a des problèmes.

C. POULHES.- Il est vrai que ce questionnement vis-à-vis des personnes âgées revient devant les conseils municipaux. Ce serait mentir que de dire le contraire. Ceci étant, des améliorations, il sera peut-être nécessaire d'en rechercher, je ne sais pas trop dans quel sens il faudrait aller. Quoi qu'il en soit, ce que l'on constate quand même, c'est que les habitants jouent le jeu, et ce qui est important à souligner, c'est que la collecte du recyclable est en forte augmentation. Les personnes qui ont une résidence pavillonnaire et qui compostent en arrivent à n'avoir plus dans le sac noir que le sac, en étant très optimiste quand même, mais il ne reste plus grand-chose dans le sac noir, et à tel point qu'on l'amène au point de collecte parce que, sous l'évier, ce n'est plus tenable, mais on finit par oublier qu'il est là.

Je crois donc que c'est une tournure, une démarche qui rentre dans les mœurs. Les économies et la rationalisation de la collecte témoignent du fait que c'était quand même la démarche à suivre pour maîtriser les coûts.

JP. PICARD.- C'est ce que l'on dit.

S. FRÉCHOU.- Et après cela reste perfectible. Là, la cartographie est faite en mairie. Si nous nous apercevons qu'il y a un endroit où ce n'est pas adapté, soit parce que c'est trop dimensionné, soit parce que c'est trop sous-dimensionné, nous repassons derrière. C'est souple.

La démarche globale, c'est quand même de rendre mieux le service du tri. Nous sommes

obligés de déployer davantage de bornes de tri, d'améliorer la collecte, tout en rationalisant les coûts. Là, nous avons déjà rajouté plus de 23 colonnes en apport volontaire/tri et donc nécessairement nous retirons des colonnes qui servent aux ordures ménagères résiduelles parce qu'aussi le constat que nous avons actuellement au niveau de la CABA, c'est que, quand nous regardons et suivons le remplissage, nous sommes à moins de 50 % de remplissage en volume sur ce qui est collecté aujourd'hui. Nous sommes donc obligés de rationaliser le dispositif. Mais si, ici ou là, il faut modifier, retirer ou ajouter des colonnes, nous le ferons évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- S'agissant du hameau que tu cites, il faut rajouter un bac dans ce hameau, c'est évident, d'autant plus s'il y a 12 foyers.

JP. PICARD.- Le camion de ramassage doit faire trois kilomètres sans s'arrêter, alors qu'il y a une dizaine de maisons.

J'ai entendu beaucoup de choses par rapport à ce dispositif. Il y a des anciens élus qui m'ont certifié qu'il y a des communes qui n'y adhéraient pas, cela va jusque-là. On m'a dit : « mais tu n'étais pas au courant ? Il y a des communes qui n'adhèrent pas ». On m'a certifié cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous assistons au même Bureau Communautaire où les 25 maires siègent.

JP. PICARD.- Ils ne disaient rien. Mais quand ils ont reçu la feuille d'impôts et qu'ils ont constaté que cela ne baisse pas et que cela augmente, ils s'interrogent. Cela se dit.

B. GINEZ.- Je reviens sur ce qu'a dit Stéphane par rapport à la possibilité d'adapter le dispositif, d'amener un conteneur de plus, de le reconsidérer dans son emplacement, je pense que c'est un élément important dans l'échange que nous avons avec nos habitants et dans les réunions pour que la mise en œuvre ne soit pas crispée parce que nous aurions un dispositif qui serait totalement figé, et c'est aussi laisser la place à l'expression des habitants dans ce qu'ils ressentent dans leur quotidien, tout en traçant une organisation générale. C'est un élément important de dialogue avec eux aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien le rôle essentiel des maires d'être en contact avec les habitants et de faire remonter au service de la CABA les remarques qu'il peut y avoir. Le dysfonctionnement que tu signales, il faut le faire remonter parce qu'il n'y a aucune raison qu'il ne soit pas réglé surtout sur un hameau de dix foyers.
Louis, tu as la parole. Après, Jean-François interviendra.

L. ESTÈVES.- Je crois que le dispositif qui est mis en place est intéressant. Néanmoins, par rapport aux positions qu'ont prises les associations d'aides ménagères ou d'aides à domicile, il va falloir quand même que nous réfléchissions, nous, les élus. Au-delà d'adapter le dispositif dans un hameau, après, nous avons aussi des personnes âgées dans les bourgs qui ne vont pas pouvoir se déplacer à une borne située à 200 ou 300 mètres. Apporter les ordures dans le bac, cela ne fait pas partie des missions des aides à domicile. Alors qui va le faire ? Là aussi, il va falloir que nous réfléchissions à cela par rapport au nouveau dispositif. Jusqu'à maintenant, nous avons des bacs à 10 mètres ou 20 mètres ou à 100 mètres au grand maximum. Demain, nous n'allons pas pouvoir mettre des colonnes partout où il en faudrait parce que cela demande des espaces. Il faudra donc que nous ayons une réflexion, nous, les élus, et ensuite que nous ayons les réponses des services, et que, nous, ici, nous décidions aussi de ce que nous voulons faire. En plus, nous sommes dans un département vieillissant, nous avons des bourgs où les gens vont vieillir aussi avec des dépendances toujours de plus en plus fortes. Il faut donc que nous ayons cette réflexion. Il ne faut pas uniquement se glorifier de ce qui va bien. Certes, c'est bien, nous allons continuer dans ce sens, mais par contre il s'agit d'avoir une réflexion derrière pour savoir comment nous pouvons faire pour rendre le service aux

personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer. Il y a un an, il y avait une convention qui avait été signée avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie. On nous avait expliqué qu'il y avait une convention entre la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et l'ADMR et que tout se passait bien. Il y avait eu un accord avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie ; c'est ce qu'on nous a expliqué quand on nous a présenté le dispositif ici. C'est là-dessus qu'il faut que nous soyons vigilants et nous devons nous interroger pour savoir quels services nous rendons aux personnes âgées.

G. PRADAL.- Il n'y avait pas eu vraiment de convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-François a la parole.

JF. RODIER.- Merci. Nous faisons partie à Jussac des premiers qui ont été volontaires pour mener cette opération. Avec le recul, je ne dis pas que c'est parfait et qu'il faut fermer la discussion. Par rapport aux griefs dont on parle là, nous avons eu les mêmes mais j'ai le sentiment que les gens se sont organisés différemment. Encore une fois, je ne veux pas fermer les yeux mais j'ai le sentiment que cela se passe plutôt assez bien. Ici ou là, il peut y avoir un ou deux cas qui posent quelques difficultés. Ce sont parfois les voisins qui amènent le sac. Alors des sacs, il y en a moins souvent. Comme le disait Christian, le sac on ne le sort pas tous les jours, il y a du tri qui se fait. Alors je ne sais pas vraiment où passent toutes les boîtes de conserve et toutes les bouteilles ; visiblement, elles ne sont plus dans le sac noir. L'évolution vers ce dispositif, c'est peut-être aussi le sens de l'histoire. On ne peut pas non plus ad vitam aeternam remplir les sacs noirs avec tout ce qu'on y mettait dedans. Je pense qu'en ce sens, le nouveau dispositif c'est plutôt bien.

Par contre, il y a maintenant une vraie urgence, c'est d'avoir les colonnes parce qu'en fait, cela fait quand même beaucoup de mois que nous sommes passés à l'opération. Les gens ont joué le jeu. Quelque part, ils se sont aussi équipés avec des nouveaux modes de transport, en l'occurrence des caisses. Comme le disait notre ami de la vallée, quand on est obligé de prendre l'opercule de yaourt pour le mettre, à la main, dans le bac, c'est un peu contraignant. Si on peut rentrer directement la caisse dans le bac et tout culbuter comme dans les nouveaux bacs, c'est quand même mieux. Il y a donc une vraie urgence pour faire digérer les choses, y compris la non baisse de la taxe, mais je ne m'attendais pas beaucoup à une baisse.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur un sujet essentiel ? Nous sommes tous confrontés au problème de la collecte des déchets, nous sommes tous confrontés à l'augmentation de la TGAP. Il est donc important d'en parler ouvertement.

Moi, ce que je note, c'est que, bon an mal an, les services sont suffisamment disponibles pour avoir des réponses adaptées. Je pense que, dans la mesure du possible, nous essayons de trouver les solutions les plus rationnelles. Nous sommes proches de nos concitoyens, chacun, en tant que maires. Nous comprenons donc bien que les difficultés, il faut les résoudre pas à pas. Je pense que les services de l'Environnement sont vraiment très à l'écoute, et quand il y a une aberration, telle qu'un hameau qui n'est pas desservi, il suffit de le signaler. Ce sont vraiment les maires qui sont à la manœuvre sur leur commune avec des services qui doivent répondre. Si les services ne répondent pas, nous pouvons en discuter en Bureau Communautaire et essayer de trouver une solution ou taper sur le Vice-président... Il y a un sujet majeur d'adaptation à prendre en compte. De toute façon, si nous n'avions pas rectifié le tir, nous partions sur des ordures ménagères qui sont déjà difficilement supportables pour nos concitoyens en termes de coûts et qui le seraient encore plus, et ces coûts vont continuer à augmenter avec la TGAP, et c'est une taxe qui est immédiatement reversée à l'État. Voilà ce que je pouvais dire sur ce point-là.

Ensuite, dans les mauvaises nouvelles, vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement BARNIER nous a annoncé, face au mur de la dette et au déficit de la Nation française, des mesures qui vont impacter fortement toute la France, et pas uniquement les collectivités, mais

nous sommes là pour parler des collectivités, avec un serrement, une réduction de nos financements entre 5,5 milliards et 6,5 milliards d'euros directement, mais il y a aussi indirectement des dépenses qui vont se rajouter. En tout cas, j'ai demandé aux services des Finances de la CABA d'évaluer ce que cela pourrait représenter sur la base de ce que nous connaissons actuellement. Alors cela va évidemment évoluer au niveau du PLF ; sinon, les Députés ne serviraient à rien et le Sénat ne servirait à rien. Les discussions budgétaires vont débiter.

Je vais vous dire ce qu'il en serait pour la CABA par rapport à ce qui est annoncé. Vous savez qu'il y a eu une transformation de la CVAE et de la Taxe d'habitation que nous percevions ; cela a été converti par une fraction de TVA. Cette fraction de TVA était à l'euro près ce que nous percevions quand nous avions la CVAE et la Taxe d'habitation, mais il y avait une augmentation qui était prévue dans les textes, basée sur à la fois l'inflation et la croissance du PIB. C'est le même système d'adossement pour le Conseil Départemental qui perçoit lui aussi une fraction de TVA.

Nous avons, dans la Loi de Finances 2025, une information qui est que cette fraction de TVA sera fixe et pas revue en fonction de l'inflation et de la croissance du PIB. Cela se traduit par une augmentation qui ne se réalisera pas de 2,7 % sur une fraction de TVA. Pour la CABA, c'est une somme de 363 000 € que nous n'aurons pas. Alors il y a un décalage, cette incidence, ce sera en 2025. C'est une somme de 363 000 € que nous n'aurons pas sur une base de 13 M€ que nous percevons sur cette ressource.

Deuxième conséquence de cette Loi de Finances, c'est l'augmentation de 4 points des cotisations de CNRACL. Pour la CABA, c'est 257 000 € sur une base de 6 418 000 € ; ce sont la base indiciaire + la NBI qui servent de base à ce calcul. Nous aurons donc 4 % de cotisation supplémentaire avec en perspective une augmentation pour 2026 et 2027 de cette cotisation retraite pour réajuster les contributions et financer le déséquilibre de ce régime de retraite.

Et puis, il y a une modification du calcul pour le FCTVA. Alors je ne suis pas d'accord avec ma Directrice des Finances, mais j'ai pris son hypothèse qui est de calculer cette base sur le FCTVA. Je reste inquiet sur les budgets annexes qui ne relèvent pas du FCTVA, où nous sommes en régime direct de TVA. J'espère simplement que nous n'allons pas avoir un droit de déduction réduit. J'ai pris l'hypothèse que me disait la Directrice. C'est une incidence de 66 000 €. Cela veut dire que, pour notre capacité d'investissement qui est d'à peu près 1,8 M€, nous allons perdre 620 000 € avec les hypothèses retenues. Ce n'est pas neutre, ce sont des investissements en moins. Cela, c'est la première année. Après, cela s'accumulera avec les autres décisions. Pour les communes, j'aurai l'occasion de l'évoquer en Conseil Municipal à Aurillac, la stabilité de la DGF, c'est acquis comme la stabilité du FCTVA. Tous ces éléments seront évoqués dans les conseils municipaux, mais vous les avez peut-être déjà évoqués dans vos propres communes.

Nous allons donc perdre à minima 620 000 €, peut-être un peu plus si c'est moi qui ai raison sur le FCTVA.

Bien évidemment, vous avez vu et pu noter que le Fonds Vert disparaissait. Nous avons bénéficié, un certain nombre d'entre nous, dans nos budgets, du Fonds Vert. Il baisse de 1,5 milliard je crois ; il passe de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros.

C'est la base de départ. De toute façon, je pense que nous sommes dans une telle situation qu'il n'y aura pas beaucoup de solutions autres. En tout cas, pour nos collectivités, c'est un point de vigilance supplémentaire que nous devons avoir puisque la réduction du personnel d'éducation, l'augmentation du reste à charge pour les soins vont faire que, notamment, les mutuelles vont devoir en prendre un peu plus, et dans le cadre des réflexions que nous avons du fait de la loi sur la participation à la prévoyance une première fois et cela c'est déjà intégré dans nos comptes, mais sur la participation Mutuelle Santé qui va être négociée, je pense l'année prochaine, le surcoût par agent pour notre Collectivité va être là aussi à rajouter à ces différentes mesures.

Voilà l'état des lieux des décisions qui vont s'imposer à nous, au niveau de la CABA, et à nos communes, et nous devons tenir compte de ces décisions pour établir nos budgets 2025.

Madame LACHAIZE, vous avez la parole

S. LACHAIZE.- Moi, je voulais parler de la FRR qui est rentrée en vigueur au 1^{er} octobre qui concerne tout le département du Cantal, et contrairement aux ZRR, elle concerne Aurillac et l'ensemble des communes de la CABA. C'est une victoire que nous devons à nos parlementaires. Moi, je m'étonne que, dans ce contexte, la CABA n'ait pas saisi l'opportunité d'accompagner les efforts de l'État. L'État accepte de mettre en œuvre cette FRR pour favoriser l'attractivité économique de notre territoire. La CABA aurait pu le faire en effet en décidant l'exonération de cette CFE qu'il fallait voter avant le 1^{er} octobre, mais nous pouvons le revoter tous les ans avant le 1^{er} octobre. Cette exonération de CFE aurait pu profiter aux créateurs et repreneurs de commerces et de petites entreprises qui sont déjà éligibles aux avantages fiscaux et sociaux liés à ces FRR. Mais, bon, nous ne l'avons pas fait. Ce qui est, sans aucun doute, un très mauvais signal envoyé au monde économique, d'autant – je le rappelle – qu'à la différence de plusieurs Communautés de Communes qui nous entourent, la CABA n'a pas mis en place de programme de soutien aux entreprises ; si bien que nos petites entreprises ne peuvent pas bénéficier non plus des aides du Conseil Régional qu'elles pourraient actionner, par exemple les aides à l'installation ou au développement d'un point de vente. Nos entreprises subissent donc une double peine : pas d'aide aux investissements et pas non plus d'exonération de CFE, alors qu'elles pourront bénéficier de ces avantages si elles s'installent par exemple en Châtaigneraie, et même d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les communes qui l'ont votée.

La CABA a la réputation de ne pas aimer les entreprises. Ce sont aussi les entreprises qui le disent, ce n'est pas que Sylvie LACHAIZE. Elle avait l'occasion de démontrer que ce n'est pas vrai en votant cette exonération de CFE. Elle ne l'a pas fait. On ne nous l'a même pas proposé et nous ne pouvons que le regretter pour l'attractivité économique de nos territoires, nos commerces et nos petites entreprises.

J'ai fini. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Monsieur VIDALINC, vous pouvez intervenir.

J. VIDALINC.- Merci, Monsieur le Président. En effet, la CABA a une mission économique, vous l'avez-vous-même rappelé lors de la dernière visite du Président et Directeur de la Banque de France lors d'un Bureau. À ce même Bureau, j'avais évoqué le souhait que ce sujet vienne en discussion et en débat dans cette assemblée.

On a pu le voir dans la presse, des Communautés de Communes comme la Châtaigneraie – Sylvie LACHAIZE l'a rappelé –, le Pays de Mauriac ou le Pays de Saint-Flour ont adopté cette exonération de CFE.

Cela a été rappelé, vous en avez parlé tout à l'heure par rapport au Congrès Départemental des Maires, il y a eu une conférence sur ce sujet, et les Sénateurs ont clairement souligné l'importance d'actionner l'ensemble des outils qu'offre ce dispositif. Ces propos ont d'ailleurs été repris par le Président de l'Interconsulaire, Laurent LADOUX. Ce qui me pose question, c'est pourquoi les autres Communautés de Communes le font et pourquoi la CABA ne peut pas le faire ? Après, je suis conscient qu'il y a un coût, mais moi je vois derrière ce coût un investissement pour les entreprises et notamment une valeur ajoutée pour notre Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Sébastien PRAT peut intervenir.

S. PRAT.- Quelques mots sur le budget 2025 parce que le tableau dépeint a de quoi nous inquiéter.

Vous avez fait référence, Monsieur le Président, au déficit de la Sécurité Sociale, à l'augmentation de 4 points de cotisation pour la CNRACL.

Sur les collectivités locales, je m'étonne un petit peu qu'on arrive encore à prendre les mêmes recettes des dépenses publiques pour que cela aille mieux parce que cela fait des années que l'on voit cela, sans doute au moins depuis François HOLLANDE, et cela ne va pas mieux ni pour les collectivités ni pour les gens. On se refuse toujours à aller chercher des recettes supplémentaires dans le budget de l'État au lieu de diminuer les dépenses publiques qui sont ô combien importantes dans nos territoires ruraux et pour nos populations.

On peut simplement saluer, sur les deux dernières prises de parole, la loyauté de la droite cantalienne et du gouvernement, c'est-à-dire qu'on nous explique qu'il faut que les collectivités territoriales soient encore plus à l'os, qu'il faut que nous supprimions une partie de nos recettes au profit des entreprises, mais la loi organique nationale des FRR, déjà, permet aux entreprises qui s'installeront d'avoir des avantages fiscaux extrêmement importants. Je crois que c'est positif pour elles et c'est positif pour les chefs d'entreprise très certainement. Mais nous ne pouvons pas dans les collectivités, comme la CABA, voire la Ville d'Aurillac, nous passer de recettes supplémentaires sur la fiscalité parce que nous considérons – et c'est heureux encore – que les besoins sont énormes dans les territoires et que nous avons besoin de services publics locaux performants et financés. Cela impose une fiscalité partagée. Alors les communistes, ici, ont souvent été en alerte sur la fiscalité ; je rappelle les positions que nous avons pu prendre sur le Versement Mobilité. Il y a toujours moyen à débattre sur la fiscalité, mais nous ne pouvons pas nous passer de cette recette pour avoir des services publics locaux de qualité et de haute qualité.

Nous avons eu un débat tout à l'heure sur le tri des déchets. Mais nous sommes à la limite contraints par ces finances qui nous manquent, et vous nous proposez donc d'avoir encore moins de finances. Ce sera moins de transports, ce sera du personnel STABUS par exemple moins bien payé. Ce seront des agents de collecte et des collectivités moins bien payés parce que nous exonérons une partie des entreprises de CFE et qui n'attendent elles-mêmes d'ailleurs pas que nous les exonérions puisque la loi organique le permet déjà de manière très importante.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

S. FRÉCHOU.- Je veux revenir sur plusieurs choses très inquiétantes. Je ne ferai pas ici une intervention que nous pourrions refaire lors du débat d'orientations budgétaires. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de voir que l'État, donc le Gouvernement, n'a pas été fichu de proposer un budget sincère parce que c'est de cela dont nous parlons, et aujourd'hui, pour rétablir les comptes, il a décidé de taper dans les réserves des collectivités. Le Département du Cantal va perdre plus de 4 M€. Je ne sais pas où est-ce qu'on va les trouver. On nous dit que, pour nous, c'est 600 000 € que nous aurons en moins. On nous dit en même temps qu'il ne faudra plus compter sur le Fonds Vert. L'essentiel de nos investissements d'avenir, s'ils ne sont pas cofinancés par les dispositifs type Fonds Vert, type financements croisés avec le Département et la Région, je ne vois pas trop comment nous allons pouvoir les porter, si ce n'est à les étaler dans le temps. Nous allons sûrement être amenés à faire ce genre de démarche, mais il y a des urgences face auxquelles nous sommes attendus ; que ce soit par rapport à l'urgence sociale ou à l'urgence liée au dérèglement climatique, nous sommes attendus, et nous n'allons peut-être pas pouvoir être au rendez-vous. Là, je pense que le message que nous devons faire passer, c'est le message de solidarité notamment envers ceux qui ont pris la parole au nom de l'Association des Intercommunalités de France pour dire : « là, franchement, ce n'est pas la bonne direction ». Il faut peut-être être un peu plus créatif et un peu plus imaginatif pour arriver à boucler le budget de l'État qui pourrait l'être s'il était construit de manière sincère au départ.

Voilà ce que je voulais indiquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

S. LACHAIZE.- Je veux juste rappeler à S. PRAT que, s'agissant de cette CFE, cela a été mis

en place bien avant l'arrivée du Premier Ministre actuel. Il aurait été souhaitable que nous puissions en parler et avoir un débat avant le 1^{er} octobre.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DELPUECH, vous avez la parole.

G. DELPUECH.- Je voudrais simplement préciser que l'exonération de CFE ne concerne que les créations ou reprises d'entreprises.

S. LACHAIZE.- C'est ce que j'ai dit.

G. DELPUECH.- M. FRÉCHOU vient de nous parler de 4 M€ ; nous sommes dans quelque chose de global. Là, l'exonération de CFE concernant des reprises ou des créations d'entreprises va être très limitée. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Il faudrait qu'on puisse le chiffrer effectivement, et on sera très loin des 4 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

G. DELPUECH.- Je voulais apporter cette précision parce qu'on parle de l'exonération de la CFE.

M. LE PRÉSIDENT.- Justement, nous sommes des maires responsables et nous avons pris notre décision collégalement dans un Bureau Communautaire, où nous étions tous présents et où on nous a présenté les chiffres qui ne sont que des estimations.

Aujourd'hui, pour situer le cadre général, le bloc communal, EPCI + communes, c'est la principale source d'investissements sur le territoire. Madame LACHAIZE, vous dites que la CABA n'aime pas les entreprises ; notre destin est intimement lié. C'est pour cela que nous versons 4,2 M€ sur la ligne aérienne ; c'est pour cela que nous faisons des terrains économiques parce que le sujet des terrains économiques est un sujet essentiel et qui relève de la compétence de la CABA ; c'est pour cela que nous nous investissons sur l'enseignement supérieur et sur tout ce qui tourne autour du développement, au même titre que le Département d'ailleurs ; c'est un sujet majeur pour le développement des entreprises.

Deuxième critère qui est une estimation, dont nous vous avons joint les tableaux qui sont faux. Simplement, à ce jour, nous connaissons le nombre de créations d'entreprises sur notre territoire ; en professions libérales et en entreprises créées sur la CABA, selon les chiffres de 2022, ce sont 581 entreprises qui pourraient bénéficier de cette exonération si nous l'avions décidée. Mais nous avons essayé aussi d'estimer la CFE moyenne qui serait liée à ces entreprises créées ; nous arrivons au prix moyen de 1 060 € sur la CABA quand on divise la CFE par le nombre d'établissements. Nous avons fait une décote forfaitaire de 30 % pour estimer les entreprises qui disparaissent dans les 5 ans. Sur le tableau, ce qui ressort très clairement, c'est qu'aujourd'hui nous aurions une perte liée à la fiscalité 2024 ; alors, budgétairement, ce n'est pas tout à fait juste parce que l'exonération de CFE débiterait au 1^{er} juillet et ce serait reporté dans les comptes de la CABA budgétairement à hauteur de 430 000 € la première année, mais c'est cumulatif. Cela veut dire que l'année suivante, il y a encore 430 000 € qui se rajoutent aux 430 000 €. Le montant de la CFE, pour nous, c'est actuellement 4 955 000 €. C'est une perte conséquente de recettes pour nous entre les 620 000 € que j'ai annoncés de réduction liés au PLF et la projection de l'estimation de perte de recettes par l'exonération de CFE. Il est vrai qu'elle est très approximative cette estimation, la DGFIP ne peut pas nous donner les chiffres. Mais quand nous étions en Bureau Communautaire et que nous avons eu connaissance et une estimation de l'incidence sur notre capacité d'autofinancement, le tableau la simule, cela veut dire qu'à un moment, nous passons en autofinancement net négatif, nous n'arrivons plus à rembourser les emprunts.

Nous ne sommes pas irresponsables. Les autres Intercommunalités avaient déjà l'exonération et il n'y a pas beaucoup de créations d'entreprises sur leurs territoires. Pourquoi cela pèse-t-il autant dans les comptes de la CABA ? C'est parce que nous sommes une Intercommunalité à

dynamique économique forte, et donc évidemment, le coût, ce n'est pas les 200 000 € et 300 000 €, c'est 500 000 € multipliés par 5 années, avec une décote liée aux dépôts de bilans que l'on peut estimer à 30 %. Mais nous ne sommes pas irresponsables. S'agissant des exonérations que nous accordons aux uns, ce sont les autres qui payent. Nous ne sommes pas comme une entreprise où l'on fait varier le chiffre d'affaires. La fiscalité, c'est notre ressource. La CFE, comme la TVA, tout cela, c'est ce qui constitue notre panier de recettes.

Quand nous avons pris cette décision, nous l'avons prise en notre âme et conscience. Les critères de choix pour une entreprise pour s'installer, ce sont la zone d'implantation, les terrains économiques, oui cela c'est vrai, la visibilité qui est également un critère de choix, la clientèle, le flux de mobilité, d'où l'importance d'avoir la ligne aérienne, l'accessibilité, la concurrence, la configuration, et le critère de la fiscalité n'arrive qu'en dernier niveau.

Nous sommes dans une situation où on nous annonce un PLF par lequel nous allons perdre une grosse partie de nos recettes. Nous sommes incapables d'en chiffrer l'incidence, mais une simple logique fait que, de toute façon, si nous avons pris cette délibération pour les six mois et qu'après nous revenions derrière en disant ce n'est pas tenable, qu'aurions-nous fait ? Cela veut dire que nous avons privilégié les créations 2024 au détriment des années suivantes ? Et puis, très sincèrement, vis-à-vis des entreprises, encore une fois, quand c'est le budget de l'État avec l'exonération d'impôts sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés, c'est l'État qui paye. Cela n'a pas d'incidence sur le local. Mais les services proposés, que ce soit dans nos communes comme au niveau de notre Intercommunalité, c'est au profit de tout le monde.

Nous pouvons toujours annoncer que nous aimons les entreprises, mais ce n'est pas un bon choix de les exonérer de CFE parce que nous n'aurons plus de capacité d'investissement, et les entreprises ce qu'elles veulent c'est que nous investissions sur notre territoire. C'est cela, le partenariat, c'est que nous puissions financer la ligne aérienne, que nous puissions financer les zones d'activités économiques. C'est cela, notre mission. Donc, voilà, nous avons fait ce choix en notre âme et conscience. Nous n'avons mis le couteau sous la gorge de personne. Nous avons pris cette décision parce que toutes les Intercommunalités avaient déjà mis en place une exonération et ce n'était pas pour autant qu'elles étaient plus attractives. Les entreprises veulent s'installer sur la CABA sans exonération. Les chiffres, même avant les FRR, le démontrent. Il a fallu faire un choix, et c'est le choix que nous avons fait collégialement, les 25 maires. Il n'y a pas de mouton dans les 25 maires.

S. LACHAIZE.- Nous pouvons en débattre au Conseil Communautaire, Monsieur le Président. Sinon, à quoi sert le Conseil Communautaire si toutes les décisions vous les prenez – et vous en prenez des bonnes – à 25 ? Si toutes les décisions vous les prenez à 25, cela ne sert à rien de venir passer trois heures à un Conseil juste d'enregistrement de décisions déjà prises. Nous ne servons à rien, nous tous, conseillers communautaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Le principe de la CABA, c'est que nous votons toutes les décisions à l'unanimité, et quand ce n'est pas l'unanimité, nous remettons le dossier sur le tapis. Les 25 Maires ont pris la décision de ne pas exonérer de CFE les entreprises parce que l'incertitude financière est telle que nous serions irresponsables de prendre une telle décision.

S. LACHAIZE.- Nous pouvions en débattre.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons débattu entre nous.

J. VIDALINC.- Il aurait pu y avoir aussi un travail en commission sur ce sujet-là avec des chiffres, vis-à-vis du budget de la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez, cela a été quand même très rapide. Déjà, préparer un Bureau Communautaire sur des chiffres, ce n'est pas évident. Très sincèrement, l'autre aspect du problème, c'est que la DGFIP est incapable de donner des chiffres. C'est l'aspect n° 1 parce

que le principe des ZRR fait qu'il y avait certaines Communes de la CABA qui bénéficiaient du dispositif et ces Communes avaient, dans leurs comptes, l'exonération de Taxe Foncière concernant les entreprises qui étaient sur leur territoire, mais c'étaient les petites communes. Pour l'impact sur la CFE, c'est assez marginal, c'était 22 000 €. Donc, là, on pouvait y aller si cela avait été la simple règle de trois des 14 communes concernées. Le problème, c'est que nous avons 4,8 M€ de CFE. La décision a été prise en Bureau Communautaire, et les décisions, après, elles se discutent au sein de chaque Conseil Municipal et je pense que chacun doit pouvoir justifier de sa position en Bureau Communautaire auprès de son Conseil Municipal.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce sujet.

Je vous propose que nous passions aux délibérations du groupe B.

La première délibération du groupe B porte sur l'avenant n° 3 au marché de travaux relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie. C'est Gérard PRADAL qui nous présente cet avenant.

DÉLIBÉRATION N° 21 : MARCHÉS – AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 20/013 RELATIF À L'EXTENSION ET À LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE SOULEYRIE ET DE SES RÉSEAUX DE TRANSFERT – LOT N° 1 « STATION »

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL. - A l'écran, vous avez le financement de la Station de Souleyrie. L'Agence de l'Eau nous a subventionné l'équipement à hauteur de presque 11 M€. Les subventions du Département se sont établies à 500 000 €. Le budget principal de la CABA a financé l'investissement à hauteur de 1 M€. Nous avons recouru à un emprunt de 14,3 M€. Il y a eu un autofinancement de 1,08 M€. Sur un coût total de la station de 27,86 M€.

Après l'achèvement de la période d'observation en mars 2024 des travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie, les opérations de réception de l'ouvrage arrivent à leur terme.

Toutefois, en préalable aux opérations de décompte final et général du marché qui auront pour effet de solder le volet « travaux » du contrat, il est nécessaire de s'accorder par avenant avec les opérateurs économiques titulaires du marché sur la masse et/ou la nature des travaux qui seront à prendre en compte dans le bilan final et définitif du marché.

Il y a certains travaux en plus ou en moins-value.

Il s'agit tout d'abord de modifications de plus ou moins-values liées à des contraintes techniques rencontrées tout au long du chantier qui a duré quand même quelques temps et qu'il est nécessaire d'arrêter dans le cadre du projet d'avenant n° 3. Il y a eu deux précédents avenants qui ont été validés en leur temps. Ces changements relevant de l'avenant n° 3 représentent une plus-value globale de 22 186,04 € HT et sont recensés et détaillés dans le tableau joint à la délibération par cotraitant.

Je ne vais pas vous donner la liste de tous ces travaux. Il y a 16 opérations en plus ou en moins pour OTV. Je vous rappelle qu'OTV, c'était le titulaire des travaux, et dans ce groupement, il y avait Matière, Soulier et Wolf.

Dans l'ensemble de ces plus ou moins-values, nous arrivons aux montants suivants :

- Pour OTV, nous arrivons à une plus-value de 16 905,06 € ;
- Pour Matière, nous arrivons à une plus-value de 110 408,35 € ;

- Pour Soulier, nous arrivons à une moins-value de 3 037,56 € ;
 - Pour Wolf, nous arrivons à une moins-value de 102 089,81 € ;
- Au final, nous arrivons à une plus-value totale de 22 186,04 € ;
Cela, c'est par rapport aux travaux qui ont été faits au fil de l'eau.

Par ailleurs, nous avons eu des travaux supplémentaires à l'initiative du prestataire. Il convient de prendre en compte des travaux non prévus dans le cahier des charges et le marché, mais qui ont été proposés à l'initiative d'OTV, filiale de VEOLIA, mandataire du marché, et acceptés par la CABA.

Le choix d'effectuer ces travaux ou d'installer ces équipements supplémentaires est lié à des retours d'expérience du constructeur sur d'autres équipements et à des évolutions réglementaires.

Après échanges avec le prestataire et la maîtrise d'œuvre, la CABA a accepté d'intégrer dans le marché les travaux supplémentaires figurant dans le tableau que vous avez dans la délibération ; ceux-ci permettant au final d'améliorer le fonctionnement et la maintenance de l'équipement. Ils représentent une plus-value de 16 497 € HT.

Je ne vous détaille pas la liste de ces travaux supplémentaires, des choses qui ont été rajoutées.

Considérons le bilan des écarts entre réalisation et offre du groupement.

En parallèle des opérations préalables à la réception, la CABA a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre une relecture complète des pièces contractuelles du groupement d'entreprises afin de vérifier la correspondance entre la réalisation des travaux et le cahier des charges, d'une part, et les propositions du groupement, d'autre part.

Cette analyse a permis de mettre en évidence un certain nombre d'écarts entre les pièces écrites et les travaux effectivement réalisés qui portent sur les points suivants :

- Le treuil sur la trappe de la fosse à bâtards n'a pas été mis en place ;
- Les rampes de lavage n'ont pas été installées sur le dégrilleur grossier, le dégrilleur fin et dans le poste toutes eaux ;
- Le capteur inductif sur la porte du BSR n'a pas été installé ;
- La sonde de mesure dans la bêche MV n'a pas été installée ;
- Les compteurs sur réseau EI et AEP pour les vidangeurs n'ont pas été installés ;
- La sonde de mesure du phosphore dans le clarificateur n'a pas été mise en place ;
- La sonde de mesure de MES en sortie de station n'a pas été mise en place.

Ces éléments n'étant pas essentiels au fonctionnement de la station, la maîtrise d'ouvrage a décidé de ne pas les installer. Cela représente une moins-value d'un montant de 29 360,50 € HT et se détaille sur une dizaine de points. Le bilan des écarts marché/réalisation pour OTV s'établit donc à 29 360,50 € en moins-value.

Par ailleurs, il y a eu des demandes du maître d'ouvrage.

De plus, pour optimiser le fonctionnement et les performances de la filière boue et améliorer le travail des exploitants, la CABA a demandé au titulaire d'installer une sonde de mesure sèche sur la canalisation de refoulement des boues primaires en sortie d'épaississeur. La mise en place de cette sonde entraîne une plus-value de 12 535 € HT.

Lors des astreintes, pour faciliter les diagnostics des armoires électriques par les agents non électriciens, la CABA a sollicité l'ajout de voyants de présence de tension sur les armoires TBTF du site. Par ailleurs, afin de permettre le raccordement rapide et sécurisé des pompes de forte puissance en cas de besoin technique urgent, la maîtrise d'ouvrage a sollicité l'ajout de prises triphasées au droit des fosses du bâtiment technique. La mise en place de ces aménagements électriques entraîne une plus-value de 9 000 € HT.

Ainsi, l'inventaire réalisé avec le groupement d'entreprises titulaire du marché de la masse et/ou la nature des travaux qui seront à prendre en compte dans le bilan final et définitif du marché se monte à 30 847,54 € HT, tel qu'il se présente dans le tableau de synthèse qui fait ressortir les montants suivants :

* + 25 576,56 € pour OTV,
 * + 110 408,35 € pour Matière,
 * – 3 037,56 € pour Soulier,
 * – 102 089,81 € pour Wolf,
 Soit un total de 30 857,54 € de plus.

Il découle de ce qui précède que le présent avenant n° 3 représente une évolution des travaux de 30 857,54 € HT, soit une évolution de 0,68 % de la masse des travaux par rapport au marché initial. Je vous rappelle que c'est un marché de plus de 25 M€. Au départ, c'était un montant de 25 700 000 €, et nous arrivons à un montant de 25 873 857 €, soit 0,68 % d'évolution.

Cet avenant permettra également de revoir la répartition des prestations entre les cotraitants par rapport à la répartition initiale du marché. Ainsi, durant les travaux, des prestations devant être réalisées par le mandataire ont été réalisées par Matière ou Soulier. Ce qui donne la répartition finale suivante :

* 12 742 364 € pour OTV,
 * 5 338 759 € pour Matière,
 * 4 793 203 € pour Soulier,
 * 2 999 530 € pour Wolf,
 Soit un total de marché à l'achèvement du chantier de 25 873 857 €.

J'ai essayé d'être assez rapide dans ma présentation. Le rapport pour la Commission d'Appel d'Offres qui a validé ces avenants fait 32 pages.

Enfin, il est précisé que le mandataire du groupement a demandé l'application des intérêts moratoires conformément aux dispositions de l'article 5.1.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Il n'y a qu'OTV qui a fait fonctionner cette clause pour 9 777,34 €. Il reste une part de 5 155 € pour la CABA. Matière, Soulier et Système Wolf n'ont rien réclamé.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 3 au marché n° 2020/013 relatif aux travaux d'extension et de mise aux normes de la station de Souleyrie, en tant qu'il intègre dans le bilan final des travaux une plus-value de 30 857,54 € HT qui fait évoluer la masse des travaux de 0,12 % par rapport au montant des travaux après l'avenant n° 2 et porte le montant du marché de 25 843 000 HT à 25 873 857,54 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour arriver à ce résultat final faisant ressortir une plus-value de 30 857 € sur 25 M€, je voulais souligner l'implication des services de la CABA, car ce fut un travail énorme de négociation avec les prestataires, et surtout avec Wolf avec lequel les négociations ont été difficiles. S'il n'y avait pas eu cette implication quotidienne sur place des services pour suivre les travaux, nous n'en serions pas arrivés, sur 25 M€, à 30 000 € de plus-value. Il faut le souligner parce que c'est important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

G. PRADAL.- Le rapport complet fait 32 pages. Si vous voulez les 32 pages, nous vous les ferons passer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Gérard. Il y a aussi ton implication qui a permis aussi que ce dossier avance de façon sereine. C'est l'illustration parfaite de nos actions parce que c'est le plus gros dossier que nous aurons, et depuis de nombreuses années, à la CABA. C'est le principal investissement certainement du mandat en termes de volume.

Par rapport aux entreprises, il y a un certain nombre d'entreprises locales qui ont travaillé sur cet investissement, en l'occurrence Matière et Soulier ; cela représente 10 M€ sur le total. Pour OTV, c'était différent, il n'y avait pas de prestataire local qui pouvait faire ce travail-là.

G. PRADAL.- Et même par rapport à Wolf, il n'y avait pas de prestataire local.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que ces entreprises préfèrent avoir du travail que d'être exonérées de CFE.

Par ailleurs, ce que je voudrais souligner, c'est que ce sont 14 M€ d'endettement supplémentaire qui ont dégradé notre ratio financier, même si c'étaient des travaux d'assainissement et que ce n'est pas tout à fait le même ratio qui devrait être utilisé. Ces 14 M€ constituent 30 % à peu près de notre endettement total.

G. PRADAL.- Il faut rappeler que nous avons l'obligation de faire cet investissement. Nous pouvions peut-être reporter certaines choses, peut-être des travaux à la Médiathèque. Mais, là, il fallait faire cet investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets cet avenant aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons le rapport de la SPL Aurillac Développement. C'est Charly DELAMAIDE qui nous présente cette situation.

DÉLIBÉRATION N° 22 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

C. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter le compte rendu d'activité au 31/12/2023 de la SPL Aurillac Développement.

Concernant le Prisme, sur le plan culturel, nous avons accueilli un certain nombre d'artistes et de spectacles : Olivier de BENOIST, la tournée de Celtic Legends, Michaël GREGORIO, le spectacle World of Queen et les BODIN'S.

Tous ces spectacles étaient des locations directes aux tourneurs, il n'y a pas eu d'achat cette année-là.

Sur un plan économique, le Prisme a pu accueillir des manifestations importantes : l'amicale des sapeurs-pompiers du Cantal, le congrès national des Entrepreneurs des Territoires, le Forum des métiers et de la Formation de la CCI.

Je rappelle que, concernant le Prisme, c'est toujours une activité qui représente une part importante du budget de la SPL.

Sur le Centre des Congrès, il y a toujours un calcul un peu compliqué d'équivalents journées, mais je vous le traduis en journées d'utilisation. Il y a eu au total 85 utilisations du Centre des Congrès, 14 au titre des associations, 7 à titre commercial, 25 utilisations par la Ville d'Aurillac et 40 utilisations sur l'Espace des Carmes.

Sur les Foires et les Salons, il y a eu le Salon de l'Habitat et de l'Automobile. Ce Salon de l'Habitat s'est tenu du 22 au 25 septembre 2023 avec le maintien de la gratuité de l'entrée pour les visiteurs. Cela a été une édition du salon assez exceptionnelle puisque nous avons eu pratiquement 12 000 visiteurs sur les 4 jours. Nous avons 98 exposants présents sur l'ensemble du site et des espaces remplis à 100 % dans le Prisme et à 99 % sous le chapiteau.

Nous avons mis en place la deuxième édition de la Convention GEEK au mois de septembre 2023. Nous n'avons pas atteint les objectifs que nous avons en cette reconduction puisque la fréquentation a été en diminution. C'était un peu dû sûrement à moins d'engouement dû à une programmation un peu légère et à des désistements successifs d'artistes connus.

Sur le plan financier, nous avons eu un déséquilibre. Il y a eu un manque de recettes billetterie qui n'a pas permis d'atteindre l'équilibre.

Le restaurant de l'Espace des Carmes, c'est toujours un sujet puisqu'il connaît régulièrement un déficit chaque fois plus important en raison des charges qui augmentent, notamment sur les charges de chauffage et d'électricité, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Pour autant, il est bon de rappeler que c'est un équipement complémentaire qui est indispensable au Centre des Congrès puisque c'est là où à l'occasion des manifestations se déroule la partie « restauration ».

Sur les ventes d'espaces publicitaires, nous n'avons plu qu'Agglo Mag et les guides de l'Office de Tourisme.

Pour Agglo Mag, en 2022, nous avons un chiffre d'affaires de 2 805 € et nous sommes passés à 4 700 € en 2023.

Sur les guides de l'Office de Tourisme, nous avons un chiffre d'affaires de 16 290 € en 2022 et nous sommes passés à 13 960 € en 2023.

Le chiffre d'Agglo Mag a été en hausse sur l'exercice 2023 ; cela s'explique par la parution de 5 numéros contre 3 sur les éditions précédentes.

Sur le Festival Aurillac en Scène, le festival est calibré sur deux jours, avec la présence d'une scène locale.

Nous avons mis en place en 2023 pour la première fois un moyen de paiement unique : le CASHLESS.

Nous avons estimé pour cette édition une capacité d'accueil à 8 000 personnes. Au total, nous avons eu 7 600 festivaliers.

Nous avons pu analyser que la clientèle locale était à 85 % avec un profil plutôt familial. Dans les 15 % hors département, les festivaliers venaient du Lot, de l'Aveyron et de la Corrèze.

Le public était à 65 % féminin en moyenne sur les 2 jours.

Sur le plan financier, le budget artistique a pu être respecté. Nous avons subi en 2023 des surcoûts techniques importants dus à un prestataire qui a été défaillant, ceci en rapport avec la période post-Covid. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de chercher dans l'urgence plusieurs prestataires, et du coup nous avons eu des coûts en augmentation, avec une inflation aussi des charges de 20 à 30 %.

Sur le bilan artistique, nous avons eu une scène locale qui a pu accueillir 5 groupes et 2 DJ. Nous avons eu des retours très positifs des productions et des artistes sur l'accueil et le site, avec une valorisation mise en avant sur le repositionnement du Prisme.

Les services sur place ont été avec la carte CASHLESS fortement appréciés, jugés faciles et efficaces.

Par contre, sur les points buvette, l'attente a été trop longue.

Pour les points restauration, de la même façon, les files d'attente ont été trop longues.

Nous avons mis en place une boutique du Festival.

Concernant le partenariat privé, il y a eu une commercialisation de produits qui a été faite par

Centre France Publicité. Cette commercialisation a été tardive, les recettes ont été insuffisantes par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé.

Les loges partenaires ont été perçues comme très positives.

L'espace « VIP » semblait être à redéfinir avec une amélioration de la visibilité sur la scène.

Les entrées du site sont à améliorer.

C'est une deuxième édition qui a été satisfaisante sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, avec un engouement certain du grand public, des retours très positifs sur la programmation et l'organisation générale.

En conclusion, dans le contexte de la délégation, il a fallu prendre en considération les charges d'électricité. Aurillac en Scène est déficitaire sur la partie technique, ceci étant lié à l'inflation de 20 à 30 % sur les charges, et sur les prestations également.

Nous avons également un déficit sur la Convention Geek pour – 21 000 € et dans une moindre mesure pour – 9 000 € sur la collaboration pour Agglo Mag et le plan de l'Office de Tourisme.

Il en résulte pour cette édition un déficit comptable de – 285 180 € qui a été intégralement assuré par les fonds de réserve de la Société.

En ce qui concerne les orientations 2024, concernant le festival Aurillac en Scène, il était ressorti qu'il était nécessaire de proposer un budget à l'équilibre.

Nous aurons de meilleures nouvelles quand nous ferons l'année prochaine le rapport de l'édition 2024 puisqu'avec un budget de 1 M€, nous avons eu un excédent de 33 000 €.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport. Je suis à votre disposition si vous voulez des renseignements complémentaires sur ce compte rendu de l'activité 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Y a-t-il des questions sur ce rapport de la SPL Aurillac Développement ? Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

S. LACHAIZE.- Cela devait être très intéressant ce que nous a dit Charly DELAMAIDE, mais de là où nous sommes, nous n'avons rien entendu. Mais nous avons suivi quand même la présentation.

Je ne mets pas en question tout ce qui est fait, pas du tout. Une réflexion est peut-être à faire sur les finances. Nous étions déjà déficitaires en 2022. Nous le sommes encore de 285 000 € en 2023. On a pioché dans les réserves. Si ma mémoire est bonne, puisque je suis au conseil avec vous, les réserves ne sont pas très importantes et ne nous permettront pas de tenir encore plusieurs années comme cela. C'était juste une petite remarque pour dire que cela ne va pas être évident de trouver les financements. Je ne sais pas comment vous l'avez prévu. Je m'interroge sur le fait de savoir si la CABA va abonder un peu plus les comptes de la SPL, donner un peu plus d'argent à la SPL pour permettre d'éponger les déficits futurs.

C. DELAMAIDE.- Je m'excuse si vous ne m'avez pas entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que tu parles en levant la tête...

C. DELAMAIDE.- Pour rassurer S. LACHAIZE, je disais en conclusion que l'exercice 2024 que nous venons de vivre est excédentaire à hauteur de 33 000 € de mémoire, et à date de l'exercice 2023 que j'ai présenté il y a un fonds de réserve qui était encore assez conséquent – il figure dans les documents financiers, dans les comptes de résultat – puisqu'il s'établit à hauteur de 330 000 €. Bien sûr, nous essayons de construire un budget à l'équilibre, nous faisons tous les efforts nécessaires en ce sens. Mais cette édition 2023 était vraiment très exceptionnelle et a eu un déficit important, il faut le reconnaître, mais c'était lié à un contexte plus conjoncturel que structurel. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir.

Nous nous attachons bien sûr à chercher le meilleur équilibre possible. Après, il est vrai que nous sommes dans une activité à risques. S'il ne fait pas beau, il peut y avoir des annulations. Nous espérons, à l'avenir, améliorer la commercialisation – je l'ai un peu signalé – qui n'est pas satisfaisante de notre point de vue. Nous travaillons pour améliorer tout cela. Mais, déjà, en 2024, nous avons vu une nette amélioration et j'espère que nous pourrions poursuivre dans ce sens-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce rapport de la SPL Aurillac Développement ? Non. Il n'y a pas de vote puisque c'est une information sur un rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 22.

La délibération suivante porte sur le rapport de la SEBA 15 pour l'exercice 2023. C'est Christophe PESTRINAUX qui nous présente ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

C. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc vous présenter le rapport pour l'exercice 2023 de la SEBA 15.

C'était le 31^{ème} exercice social de la SEM puisque je rappelle que la SEM a été créée le 29 août 1991.

Au 31 décembre 2023, nous avons 5 équivalents temps plein.

Nous avons réalisé un chiffre d'opérations de l'ordre de 3 478 000 €, dont :

* 2 395 000 € en concessions (Enclos Milhaud à Arpajon-sur-Cère, Escanis, Esban, Zac du Vialenc) ;

* 1 068 000 € en gestion des Villages d'Entreprises ;

* 15 000 € sur les autres mandats de gestion que nous pouvons avoir au niveau de la SEM.

Nous avons un bilan qui s'est établi à 575 887 € et un bénéfice net 2023 de 30 510 €.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, en 2023, nous avons signé 2 ventes pour une superficie totale de 12 338 m² :

- La première vente, la plus importante, c'est la vente d'un terrain à la SCI Lhéritier Logistique. C'est un grand bâtiment maintenant qui fait 4 000 m², que l'on voit bien quand on passe sur la route derrière la Sablière.

- La deuxième vente, c'est une vente à la SCI Chausy d'un terrain qui est situé en bas, à gauche du plan. C'est l'enseigne Daniel Moquet qui avait déjà le petit bout de terrain au-dessus et qui souhaitait s'agrandir.

Nous arrivons donc, sur l'année 2023, à un taux de commercialisation de 87,8 %.

Nous avons signé en 2023 un compromis avec M. SEGURET pour le projet CEDEO sur un terrain de 3 780 m².

Sur cette diapositive, on voit les photos des constructions : à gauche, c'est une vue de la SCI Lhéritier Logistique. Il y a plus de 7 mètres de hauteur de stockage. 4 000 m², cela fait donc un bon espace.

Vous voyez à droite les travaux chez EIFFAGE qui ont été terminés.

Au milieu, vous voyez le terrain d'extension de la SCI Chausy/Daniel Moquet.

Considérons la ZAC de la Sablière. J'en parle parce qu'il y a eu une densification des droits à construire avec l'installation de CARGLASS et d'un centre de contrôle technique.

Pour information, il restait sur la zone 4 105 m² de droits à construire à fin 2023.

L'opération a été liquidée aujourd'hui, le 14 octobre 2024.

Sur Arpajon-sur-Cère, nous avons une nouvelle mission AMO pour l'appui à la commercialisation d'un certain nombre de terrains sur la zone artisanale d'Esmolès. Il s'agit de 5 lots qui font de 746 à 992 m².

En 2023, nous avons eu 3 dossiers de candidatures qui ont été validés ou en cours de validation par la CABA/Mairie d'Arpajon-sur-Cère

Nous avons eu en 2023 également 1 terrain réservé en attente de la validation suite à candidature.

Sur 5 terrains, autant dire que la commercialisation est quasiment terminée.

Sur Jussac, sur la ZAE des Rivières, en 2023, il y a eu la construction du grand bâtiment de CADAC SA TPA. Si vous passez devant, vous ne pouvez pas le louper à la fois par sa taille et son architecture novatrice unique.

En 2024, pour information, il y a eu la signature d'un acte avec Piscines de France et d'un compromis de vente avec les Établissements QUIERS.

Vous avez le plan à l'écran. La zone est déjà aussi bien remplie.

À Saint-Paul-des-Landes, c'est la fin de la commercialisation de la Zone d'activités du Garrigoux, puisqu'en 2023 nous avons signé les deux dernières ventes avec la SAS DEIMM (Dischamp) et la SCI DES MONTS (Consorts CLERMONT).

En ce qui concerne la gestion du Pôle Immobilier d'Entreprises, le bilan est très positif, que ce soit en termes de chiffre d'affaires attendu puisque nous sommes à 1 170 000 € de loyers, de bilan d'exploitation qui est positif à + 66 000 € et de maintien d'un taux d'occupation important à plus de 90 % au 31 décembre 2023. Même quand il y a des gens qui partent, il y a des gens qui rentrent dans le Village, et il y a même des gens qui attendent pour rentrer parce que certaines entreprises souhaitent un certain nombre de bureaux et une certaine superficie qui n'est pas forcément disponible à l'instant T.

En 2023, nous avons fait quelques travaux :

- Nous avons installé des bornes de recharge électrique (3 X 2).
- Nous avons revu la signalétique du site. Alors j'espère que, maintenant, c'est encore mieux qu'avant...

Et puis, nous avons une activité au niveau de la SEBA 15 qui est en dehors du périmètre de la CABA.

Déjà, avec la CABA, la SEBA 15 a travaillé à la mission foncière autour des potentialités économiques des zones d'activités du territoire.

En dehors du périmètre de la CABA, nous avons travaillé sur différents villages d'entreprises et zones d'activités :

- Sur les Villages d'Entreprises de Saint-Flour et de Murat, nous avons travaillé sur les améliorations de consommation par le biais d'audits énergétiques.
- Sur le Village d'Entreprise de Murat, nous avons continué à travailler sur la mise en sécurité du site puisqu'il y avait des problématiques de cambriolages sur site qui sont arrivés assez régulièrement.
- Nous sommes en AMO sur la gestion locative des Villages d'Entreprises de Massiac et de Neussargues qui sont tous les deux occupés à 100 %.
- Sur la Zone d'Activités du Martinet, à Murat, sur 2023, il n'y a pas eu de signature de compromis, mais nous avons des contacts.
- Sur Neussargues et Massiac, une cession a été réalisée sur la ZAE du Colombier pour un foncier de 4 377 m².

Voilà pour cette présentation de l'activité de la SEBA 15 sur l'année 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PESTRINAUX. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activités ? Non. C'est un « porter à connaissance ». Il n'y a pas de vote.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 23.

C. PESTRINAUX.- Je rappelle que Mesdames GINEZ et LANTUÉJOUL, ainsi que Messieurs MATHONIER, COUDON, BERTHELIER et moi-même sommes les représentants en exercice au sein du Conseil d'Administration de différentes collectivités actionnaires de la SEM et que j'en suis le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 24. C'est Nathalie GARDES qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 24 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL

Rapporteur : Madame Nathalie GARDES

N. GARDES.- Je pense que cette délibération est passée en groupe A.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur COUDERC, vous ne pouvez pas prendre part au vote. C'est l'occasion de le rappeler.

M. COUDERC ne prend pas part au vote.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité des votants.

La délibération suivante, c'est une délibération sur les transports. C'est Sébastien PRAT qui va nous parler d'une modification de la Tarification Solidaire.

DÉLIBÉRATION N° 25 : TRANSPORTS – SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

S. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Le règlement, sur la gamme tarifaire CAB'AVANTAGE, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il implique la mise en place d'un dispositif de réduction, dont le niveau varie en fonction des revenus et de la composition du foyer qui le demande.

Il est proposé dans cette délibération d'apporter des adaptations quant aux pièces demandées aux bénéficiaires en situation précaire. En effet, les nouveaux arrivants sur le territoire ne disposent pas de certains de ces justificatifs demandés dans l'actuel règlement. Afin d'offrir à ces personnes la possibilité d'accéder à la tarification solidaire et au service de transports en commun dès leur arrivée sur le territoire, notamment afin de faciliter leurs déplacements liés à des démarches administratives, les pièces justificatives demandées sont la notification de l'ouverture de leurs droits au titre de la Complémentaire Santé Solidaire et leur titre de séjour « demandeur d'asile ».

C'est simplement une délibération de modification du règlement, qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. C'est une

modification du règlement.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération sur l'urbanisme et l'habitat. C'est Angélique MARTINS qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 26 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT (SPRH) DANS LE CANTAL POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

A. MARTINS.- C'est une délibération concernant l'approbation de la convention pour la mise en œuvre du SPRH, le nouveau Service Public de Rénovation de l'Habitat, qui vient en remplacement du précédent SPPEH qui était le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui avait été créé en 2021.

Ce service a pour mission – puisque les missions sont restées identiques – d'accueillir, d'informer, d'apporter un conseil personnalisé et gratuit aux particuliers dans le cadre des projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus, ainsi qu'aux entreprises du petit tertiaire privé.

Sur la période 2021-2023, le Département du Cantal et tous les EPCI du territoire ont mis en place, sous l'impulsion de l'État et de la Région, le Service Cantal RÉNOV'ÉNERGIE.

À partir du 1^{er} janvier 2024, France Rénov', donc l'État, a modifié le nom de ce service. Il s'appelle maintenant le SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat). Ce sera le point unique d'entrée pour tous les particuliers ou entreprises qui ont des questions de rénovation énergétique.

En 2024, contrairement aux exercices 2021 à 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est complètement désengagée du sujet et a cessé tous ses financements.

Pour l'année 2024, l'ANAH compense en fait le manque de la subvention de la Région à hauteur de 171 112 €. Nous ne savons pas pour l'année 2025 si l'ANAH compensera ou pas.

En 2024, les missions de Cantal RÉNOV'ÉNERGIE restent identiques à celles précédemment prévues dans le SPPEH.

Après déduction des subventions de l'ANAH, le reste à charge pour les collectivités est estimé à 183 922 € répartis à 50 % pour le Département du Cantal, et les autres 50 % sont divisés entre tous les EPCI au prorata de leur population.

La contribution financière de la CABA est donc estimée à 33 685 € ; ce qui représente à peu près 0,63 € par habitant.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette délibération, en sachant que c'est une convention pour 2024 et que nous n'avons à ce jour aucune lisibilité sur 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une délibération importante parce que les financements de l'ANAH, nous ne savons pas comment ils vont évoluer. Il y a la réflexion sur les OPAH aussi. Il y a donc vraiment de grosses incertitudes sur l'avenir de ce service qui est utile bien évidemment à tous nos concitoyens.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

A. COUDON va nous présenter le bilan de la concertation sur le projet de modification simplifiée n° 2 du PLUI-H.

DÉLIBÉRATION N° : 27 : URBANISME ET HABITAT – PLUI-H – BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2

DÉLIBÉRATION N° 28 : URBANISME ET HABITAT – PLUI-H – BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2

Rapporteur : Monsieur Alain COUDON

A. COUDON.- Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que l'Est de la salle entende. Si nos collègues n'entendent pas, il va falloir mettre des micros comme à l'Assemblée Nationale au niveau de chaque rangée, et nous nous déplacerons...

Je vais vous faire un petit point sur la révision du PLUI-H qui a commencé il y a quelques mois.

À ce jour, nous avons 4 révisions allégées qui ont été engagées : 2 révisions sur Aurillac qui ont été adoptées en liste A tout à l'heure, qui concernent la création de STECAL pour des terrains familiaux et 2 sur Lacapelle-Viescamp, une pour la création d'un bâtiment d'accueil et une deuxième pour la réalisation du circuit du Tour du Lac ; ce sont deux révisions que nous allons aborder tout à l'heure.

Je voulais vous dire également qu'il y a une procédure de modification qui concerne 6 lignes, que j'évoquerai tout à l'heure, et une procédure de modification simplifiée avec également 6 lignes, que j'évoquerai également.

Je vous précise aussi que, seules 7 communes sont concernées par les modifications de ce PLUI-H : Arpajon-sur-Cère, Naucelles, Aurillac, Marmahac, Ytrac, Vézac et Lacapelle-Viescamp.

Les projets de concertation ont été évoqués lors de la dernière réunion de la Commission d'Aménagement du Territoire.

En ce qui concerne la délibération n° 27, il y a 6 lignes.

La 1^{ère} ligne, c'est le changement de destination concernant une grange à Senilhes-bas sur la Commune d'Arpajon.

La 2^{ème} ligne, c'est également un changement de destination sur une grange à Lentat sur la Commune d'Arpajon.

La 3^{ème} ligne, c'est aussi un changement de destination concernant une grange sur la Commune de Naucelles.

La concertation s'est déroulée entre CITADIA, le Service ADS et les Communes concernées, donc le maire ou son représentant. Là-dessus, nous avons évoqué toutes les modifications et nous avons vu ce qui était faisable ou pas, et nous avons également noté quelques modifications à apporter sur ces choses-là. Je pense notamment aux granges où il y a eu un débat sur la défense incendie, que Philippe MARIOU a tranché. On disait qu'une défense incendie sur une grande isolée, cela n'avait pas une grosse incidence. Si, il y a une incidence. Dès lors qu'il y a un changement de destination, il est obligatoire que la défense incendie soit prévue. S'il y a un problème un jour ou l'autre, la responsabilité de la Commune, et donc de son maire, peut être mise en jeu. Ce sont des choses qui ont été précisées lors de cette concertation.

- Ensuite, il y a eu 2 suppressions d'emplacements réservés sur la Commune d'Aurillac. Ce sont des choses minimes.

- La dernière ligne qui concerne la modification simplifiée, c'est la modification du règlement écrit, dont la mise à jour de la Charte d'Élégance Urbaine. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est. C'est tout simplement une charte qui régit le centre ville ancien d'Aurillac par rapport à

des aménagements concernant essentiellement les terrasses.

Nous vous avons dit que la modification serait sûrement validée au printemps 2025 parce que, maintenant, après la validation de cette concertation, il faut bien sûr soumettre cela à l'Autorité environnementale, c'est sur trois mois, il convient de soumettre cela aussi aux communes pour qu'elles approuvent ces choses-là. Ensuite, il faut interroger les personnes publiques, en l'occurrence la Préfecture et tous les services de l'État qui sont concernés. Ensuite, la dernière étape, c'est la consultation du public.

Cela nous amène gentiment au mois de mai.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce projet de modification simplifiée du PLUI-H.

Je présente la deuxième délibération qui concerne une modification également.

Concernant la modification n° 2 du PLUI-H, là ce sont essentiellement des profils urbains de plusieurs parcelles situées sur la Commune d'Aurillac, de différentes parcelles situées sur la Commune de Marmanhac et également d'une parcelle située sur la Commune d'Ytrac pour un terrain familial, qui ont été modifiés.

Par ailleurs, la modification concerne une Orientation d'Aménagement et de Programme dite « OAP Village » sur la Commune de Vézac, sur le projet qui va se réaliser courant 2025/2026. Voilà un peu ce que j'avais à dire sur les modifications. Si vous avez des interrogations, vous pouvez vous exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interrogations sur ces propositions de modification du PLUI-H ? Non. Je mets ces deux délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 27 et 28 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, c'est Maryline MONTEILLET qui nous présente la délibération suivante qui porte sur la révision allégée n° 12 du PLUi-H.

DÉLIBÉRATION N° 29 : URBANISME ET HABITAT – PLUI-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 12 POUR LA CRÉATION D'UN STECAL SUR LA COMMUNE DE LACAPPELLE-VIESCAMP AU LIEU-DIT PUECH DES OUILHES POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL POUR LE CLUB NAUTIQUE

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

M. MONTEILLET.- Les deux délibérations que j'ai à vous présenter concernent la Commune de Lacapelle-Viescamp et portent chacune sur une révision allégée du PLUi-H. Je ne vais pas revenir sur toutes les modalités que tu as expliquées, Alain.

La délibération n° 29 concerne une révision allégée n° 12 du PLUi-H qui consiste à créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil limitées (STECAL) sur la Commune de Lacapelle-Viescamp, au lieu-dit « Puech des Ouilhes » pour permettre l'implantation d'un bâtiment d'accueil pour le club nautique du lac.

Cette modification s'intègre au sentier du Tour du Lac, le sentier du Tour du Lac passant à proximité. Il était donc nécessaire de porter une modification pour que nous puissions rénover et mettre en place le bâtiment pour le club nautique du lac.

Je ne vais pas aller plus dans le détail.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 30 : URBANISME ET HABITAT – PLUI-H – BILAN DE LA
CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 13 POUR
LA SUPPRESSION D’UNE PARTIE D’UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ SUR LA
COMMUNE DE LACAPELLE-VIESCAMP, SECTEUR PUECH DES OUILHES,
POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DU SENTIER DU TOUR DU LAC**

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

M. MONTEILLET.- La deuxième délibération concerne toujours la Commune de Lacapelle-Viescamp et est relative à une révision allégée n° 13 du PLUi-H qui a été conduite dans le cadre de l’aménagement du sentier du Tour du Lac pour la tranche 3 où il est nécessaire de porter une modification puisque c’était une Zone Naturelle Boisée Classée, afin que nous puissions aménager le sentier Tranche 3 dans les années lointaines à venir entre le viaduc du Ribeyrès et le Puech des Ouilhes.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez présenter le parcours.

M. MONTEILLET.- Je vais vous donner quelques éléments sur le but de l’opération qui justifie ces modifications.

(Présentation de documents sur écran)

Au mois d’octobre/novembre, nous allons rentrer dans la 2^{ème} tranche des travaux pour le sentier du Tour du Lac.

La 2^{ème} tranche va consister à relier le village de Lacapelle-Viescamp au marais du Cassan, en réalisant un cheminement doux qui doit permettre de faire le tour du Lac en mobilités douces et de développer une valorisation environnementale et patrimoniale des différents sites traversés.

Ce projet est mené en partenariat avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Le projet a été retenu dans le cadre de l’appel à projets Avenir Montagnes Investissements/Massif-Central en décembre 2022.

Sur cette carte, on vous montre en quoi va consister la tranche 2 de l’aménagement du sentier du Tour du Lac.

En légende, vous avez deux couleurs. En haut, à gauche, c’est le départ Puech des Ouilhes.

La patate en orange schématise le village de Lacapelle-Viescamp.

En bas, à droite, il s’agit du Marais du Cassan.

Tout ce qui est en rouge, ce sont les parties qui ne nécessitent pas d’aménagements spécifiques.

Ce qui est en vert, c’est ce qui nécessite des aménagements spécifiques pour lesquels nous avons eu des investissements à faire.

Je ne sais pas si vous vous repérez sur la carte.

G. PRADAL.- Il faut aller sur place pour bien tout repérer.

M. MONTEILLET.- Oui. Le mieux, ce sera une visite sur les lieux, notamment au moment des travaux en juillet 2025.

Nous passons à la diapositive suivante. Nous avons établi un plan de financement.

Nous prévoyons des dépenses qui sont – il faut le reconnaître – assez conséquentes avec :

- La MOE pour un total de 63 000 € ;
- Des études diverses pour 15 000 € ;
- Des travaux pour 432 500 € ;

- Des équipements mobiliers des stations et le traitement paysager pour 80 000 € puisque, ayant répondu à cet appel à projets, nous avons une obligation de faire des aménagements paysagers et de prévoir des points de vue environnementaux ;
- Des travaux au niveau Puech des Ouilhes/Viaduc SNCF pour un montant de 60 000 € ;
- L'AMO-DOE SNCF pour 40 000 €.

Tout cela, c'est en prévisionnel pour la 3^{ème} tranche.

Ce qui nous fait un montant total de dépenses de 690 500 €.

Nous prévoyons parallèlement des recettes :

- Une AMI pour 178 500 €, qui représente 25 % des recettes ;
- La DSIL 2023 pour un montant total de 138 100 € ;
- La contribution du Département pour 146 915 € ;
- Et un financement de la CABA à hauteur de 34 % du budget total pour un montant de 226 985 €.

G. PRADAL.- Avez-vous eu l'autorisation de la SNCF ?

M. MONTEILLET.- Cela, c'est la tranche 3. Nous y travaillons. Nous faisons des études. Nous avançons à petits pas, mais sûrement.

Déjà, je pense que nous pouvons être satisfaits de pouvoir faire la tranche 2 jusqu'au Marais du Cassan. Ensuite, les négociations qui se font actuellement avec la SNCF permettront de boucler le sentier du Tour du Lac en collaboration avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Je vous laisse prendre connaissance du calendrier, que je vous ai déjà plus ou moins explicité à l'oral.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Maryline.

C'est un axe majeur du côté sud de la CABA avec le Puech des Ouilhes et ce sentier du Tour du Lac qui sera en connexion avec les travaux réalisés par la Châtaigneraie Cantalienne.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour terminer, nous avons deux délibérations sur le thème social. C'est Bernadette GINEZ qui nous les présente.

DÉLIBÉRATION N° 31 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU NOUVEL ACCORD INTERNE RELATIF AUX PERSONNELS AÉROPORTUAIRES SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVÉ RÉGI PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CNTPPS

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

B. GINEZ.- J'ai à vous présenter deux délibérations en lien avec la question des ressources humaines.

Je vous présente d'abord une première délibération qui porte sur l'adoption du nouvel accord interne relatif aux personnels aéroportuaires sous contrat de droit privé régi par la Convention Collective CNTPPS. Je vais essayer de vous en donner la substance. Vous avez un rapport de synthèse qui reprend des éléments à la fois historiques et de compréhension. Je vais aller à l'essentiel.

À travers l'emploi, les qualifications et les compétences des personnels dédiés à la plate-forme

d'Aurillac-Tronquières, la CABA, autorité publique gestionnaire de l'aéroport, assure tout ou partie des missions identifiées par la Convention Collective Nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien (IDCC 275) dans ses filières exploitation, logistique, maintenance, relations clients et support.

L'évolution progressive de l'organisation interne du service, l'application rigoureuse du cadre juridique et technique dans lequel doivent s'exercer les missions, les adaptations engendrées par leur développement, la prise en compte de la diversité des tâches devant être assurées par les personnels, la polyvalence et l'autonomie qu'elles nécessitent de maîtriser de la part de l'ensemble des salariés, la multiplicité des qualifications qu'elles requièrent de détenir pour chacun d'entre eux justifient que la classification des emplois et les conditions de rémunération et de déroulement de carrière aient été adaptées en conséquence.

Nous avons déjà eu à délibérer en 2023 dans le cadre d'un mouvement engagé courant juin 2023 par les personnels de la cellule SSLIA, puis à l'été 2023 par les personnels des cellules AFIS et Escale, avec le soutien du syndicat CGT, qui est consignataire de l'accord de 2018, qui a conduit à l'évolution partielle de l'accord d'adaptation à travers un premier accord en date du 6 novembre 2023 pour les personnels SSLIA, puis en date du 30 décembre 2023 pour les personnels AFIS et Escale, en sachant que les éléments d'accord portaient principalement sur l'évolution de la grille salariale et son adaptation.

L'accord qui est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire concerne l'ensemble des personnels de l'aéroport d'Aurillac, salariés de la CABA et recrutés sous contrat de droit privé, rattachés à la Convention Collective Nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien (IDCC 275).

Effectivement, au-delà des délibérations de 2023, le travail qui a été conduit en 2024 a permis d'apporter des éléments d'évolution et de dépoussiérage d'éléments en vigueur dans le cadre du statut et des droits relatifs à l'exercice de leur travail, suite aux demandes des personnels de la plate-forme.

Ces évolutions rendent caduques le précédent protocole de 2018 ainsi que les accords de 2023, dont les éléments sont repris dans ce nouvel accord interne. Ce dernier a été présenté au Comité Social Territorial de la CABA le jeudi 12 septembre 2024 pour avis ; puis, aujourd'hui, il vous est présenté en Conseil Communautaire pour signature par M. le Président, puis pour le syndicat représentatif CGT.

Ces évolutions doivent permettre de rendre plus fluides et plus favorables les conditions de travail, et elles correspondent à des aspirations des personnels. Ce que je voudrais souligner, c'est que cela a fait l'objet d'un travail d'allers-retours, d'échanges et de mise à plat de leurs attentes et de remise en perspective avec les capacités de la Collectivité à les intégrer. Aujourd'hui, nous avons abouti à un accord qui, globalement, donne satisfaction aux uns et aux autres.

Les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont inscrits au budget. Vous les avez dans le détail sur l'annexe de cette délibération. Je vous ferai grâce de les reprendre dans leur totalité parce que cela nous conduirait assez tard.

Je ne sais pas s'il y a des questions particulières sur cette délibération. Aujourd'hui, nous avons un accord qui, globalement, reprend à la fois les conditions de rémunération qui ont évolué et les ajustements sur les modalités de travail des agents.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernadette, pour cette présentation qui est compliquée, mais qui est le résultat d'un travail intense entre les services et les salariés, et qui se traduit par un accord qui, me semble-t-il, est globalement équilibré pour les deux parties.

B. GINEZ.- C'est un accord qui permet aujourd'hui d'avoir des équipes au sein de l'aéroport

qui travaillent dans un environnement et un état d'esprit favorables. N'est-ce pas, Monsieur le Directeur ?

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je vais la mettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La dernière délibération de la soirée, c'est encore Bernadette GINEZ qui nous la présente. C'est une innovation importante.

DÉLIBÉRATION N° 32 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE EN ŒUVRE D'UN ORGANIGRAMME PYRAMIDÉ AVEC GRADES CHAPEAUX ET AFFECTATION DU GROUPE IFSE (RIFSEEP) D'APPARTENANCE

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

B. GINEZ.- C'est une délibération qui porte sur la mise en œuvre d'un organigramme pyramidé avec grades chapeaux et affectation du groupe IFSE (dans le cadre du Régime Indemnitaires) d'appartenance.

C'est une évolution qui, là aussi, reprend les attentes de nombre d'agents qui, de par les fonctions exercées, vont aujourd'hui pouvoir bénéficier d'un régime indemnitaire qui est conforme aux missions exercées.

Les services communautaires sont organisés à travers un organigramme hiérarchique depuis de nombreuses années. Celui-ci traduit le tableau des effectifs approuvé périodiquement par le Conseil Communautaire. L'organigramme, qui est une modalité d'organisation, est présenté en Comité Social Territorial pour avis mais n'a pas vocation à être délibéré en Conseil Communautaire, contrairement au tableau des effectifs qui crée ou supprime des emplois.

Effectivement, dans sa fonction, l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une collectivité. Il sert ainsi à donner une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations ainsi que les rapports de subordination, d'où une vision simple et claire d'une structure souvent plus complexe.

Désormais, puisqu'il y a tout un travail qui a été fait pour cette approche d'un organigramme pyramidé, l'organigramme de notre EPCI présente, en sus des informations déjà mentionnées comme le grade, l'intitulé du poste, le « grade chapeau » atteignable sur le poste concerné et surtout il formalise l'appartenance aux groupes de fonction d'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) qui constitue une partie du Régime Indemnitaires pour chaque poste permanent de la Collectivité pouvant en bénéficier, et cela même si l'agent ne détient pas encore le grade ou le cadre d'emploi attendu sur le poste.

Par exemple, l'agent qui est adjoint technique de catégorie C, qui occupe un poste relevant de la catégorie B (Technicien) pourra, à partir de l'adoption de cette délibération, bénéficier du régime indemnitaire attaché à la catégorie dans laquelle il exerce la fonction, en l'occurrence la catégorie B, même s'il est positionné en termes de déroulé de carrière jusque-là en catégorie C.

Ce qu'il est aussi important de souligner dans cette évolution, c'est que le Régime Indemnitaires a pour finalité d'accroître l'attractivité des collectivités et de leurs établissements pour attirer les meilleurs talents, de personnaliser la rémunération versée aux agents, de valoriser et motiver les agents, de reconnaître une fonction ou une compétence particulière, afin de fidéliser les agents.

Le montant de l'IFSE est déterminé d'une part compte tenu des fonctions exercées par l'agent,

et d'autre part par la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent. Il est apparu nécessaire de rapprocher l'attribution de l'IFSE des missions réalisées par les agents.

Cette mesure devrait avoir un impact sur la valorisation des missions (et donc de l'attractivité de la Collectivité sur certains postes) et un impact financier (brut chargé) d'environ 65 000 € pour l'année 2024.

Environ 64 postes sont concernés par ces dispositions favorables sur leur IFSE et 8 seront concernés par un maintien de leur IFSE antérieure.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les adaptations du RIFSEEP et la nouvelle organisation relative à l'attribution de l'IFSE en fonction du poste et des missions occupées, et ce pour l'intégralité de l'année 2024 ;
- de dire que le tableau des groupes de fonction (présent au III-Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) [dispositif attaché à l'IFSE] de la délibération relative au RIFSEEP évolue, comme indiqué ci-dessus, concernant les affectations des emplois dans les groupes ;
- de dire qu'à ce stade les valeurs minimales et maximales de l'IFSE, et par conséquent celle du point, ne sont pas modifiées pour l'année 2024 (Cela pourra faire l'objet d'un travail sur l'année 2025) ;
- de valider le principe selon lequel les agents qui, du fait de l'application de cet organigramme pyramidé avec des grades chapeaux, subiront une baisse de leur régime indemnitaire suite au changement de groupe de fonction de leur poste, bénéficieront d'un maintien à titre individuel du montant de leur régime indemnitaire, et ce jusqu'à éventuel rattrapage par le mécanisme d'évolution dans le temps.

Cette proposition d'organigramme pyramidé a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des deux collègues du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2024.

Les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont inscrits au budget.

Au-delà des éléments qui vous sont présentés, je crois que c'est une avancée importante dans le versement de l'IFSE pour les agents de la Collectivité de par la mise en perspective de l'application du Régime Indemnitaire rattaché à la fonction exercée. Cela a fait l'objet d'un travail étroit porté par M. le Directeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. C'est un travail important. Le précédent système créait un sentiment de frustration parce que c'était vécu comme une injustice par les agents de la CABA puisque ce n'était pas lié à la fonction réelle, c'était lié uniquement au grade indiciaire ; ce qui ne traduit pas parfaitement la réalité du travail quotidien.

Moi, je me félicite que nous ayons pu proposer au Conseil Communautaire cette délibération puisqu'en termes d'attractivité des fonctions, cela permet de rattacher la fonction au métier réel, tout en s'éloignant d'un cadre qui était trop contraignant et qui se traduisait par vraiment une insatisfaction et un sentiment d'injustice des salariés.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

G. PRADAL.- Pour avoir participé aux travaux, je pense que c'est vraiment une nouveauté importante. Il y avait vraiment un besoin d'évolution parce qu'il y avait un vrai malaise par rapport à tout cela. Nous étions sollicités au niveau des Services de l'Eau là-dessus.

B. GINEZ.- En termes de déroulé de carrière, c'est aussi permettre à des agents de pouvoir changer de fonction, mais en ayant la reconnaissance attachée à la fonction.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération un peu technique ? Nous nous en excusons, mais c'est la réalité de tout ce qui touche aux salaires dans l'administration.

S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération au vote.
Y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES
EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 15 juillet 2024

Le dernier point, c'est le compte rendu des décisions prises par le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Bureau depuis le précédent Conseil Communautaire. Vous avez ce compte rendu dans vos dossiers.

Y a-t-il des questions sur ces décisions qui ont été prises depuis le 15 juillet ? Pas de questions. Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Je vais vous souhaiter une bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 50)

Le Président,

La secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

Elisa BASTIDE